

A child's drawing in crayons. The top right corner features a yellow sun with radiating lines. A large, blue, curved structure, possibly a slide or a ramp, dominates the middle of the page. Several yellow stick figures are positioned around this structure. Below the structure, a horizontal line of green and black suggests a ground level or a fence. The bottom half of the drawing is filled with dense, horizontal blue scribbles, representing water. Two red figures, possibly fish or small boats, are drawn within this blue area. The overall style is simple and expressive, characteristic of a child's artwork.

**UNE CERTAINE  
IDÉE DE GENÈVE**  
PIERRE MAUDET

**UNE CERTAINE  
IDÉE DE GENÈVE**  
PIERRE MAUDET

Mai 2012

# SOMMAIRE

RENFORCER L'ACTION GOUVERNEMENTALE PAR LA SINCÉRITÉ ET LE COURAGE .....	4
REPENSER NOS INSTITUTIONS .....	6
DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE CRÈCHES VIABLE .....	8
EMPÊCHER LES HAUSSES D'IMPÔTS .....	11
RENÉGOCIER LA PÉRÉQUATION INTERCANTONALE .....	13
RYTHMER LA RÉDUCTION DE LA DETTE FINANCIÈRE ET CLIMATIQUE .....	16
ASSAINIR LES CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES .....	18
MAÎTRISER LES DÉPENSES .....	20
FAIRE ÉVOLUER LES RECETTES .....	21
TAXER LA RICHESSE, OUI. LA COMBATTRE, NON. ....	22
RENÉGOCIER LE CALCUL DE L'IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT .....	23
CONSERVER LES CONTRIBUABLES DANS LE CANTON EN CONSTRUISANT .....	25
RÉDUIRE LA DETTE CLIMATIQUE .....	26
AFFRONTER LA PÉNURIE DE LOGEMENTS .....	28
DÉFINIR UNE VRAIE POLITIQUE DE LA VILLE .....	31
AFFRONTER LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT .....	35
ÊTRE RESPONSABLE DEVANT L'HISTOIRE .....	36
RÉTABLIR L'AUTORITÉ .....	37
PRÉSERVER LA PAIX RELIGIEUSE .....	40
RENFORCER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE .....	42
DESSINER DES PERSPECTIVES .....	47

Mesdames, Messieurs,  
Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le 17 juin prochain, le peuple genevois est appelé à élire l'un des sept membres de son Gouvernement. Cette élection intervient dans un contexte triplement difficile pour notre Canton.

Au plan institutionnel d'abord, puisqu'il s'agit de pallier la démission de l'un des membres du collège gouvernemental. Un tel événement contribue toujours à fragiliser les institutions, raison pour laquelle l'élection du 17 juin doit permettre de renforcer la confiance du peuple à l'égard du Conseil d'Etat.

Au plan financier ensuite, car notre Canton devra engager rapidement des réformes importantes s'il veut rétablir l'équilibre budgétaire sans devoir imposer au peuple, en raison du frein à l'endettement, un choix cornélien entre hausse d'impôts ou baisse de prestations. L'une et l'autre sont également inadmissibles dans un Canton où, malgré des salaires parmi les plus élevés du pays, le revenu disponible réel après déduction des charges obligatoires est le plus faible.

Notre Canton doit aussi, et de toute urgence, résoudre la grave pénurie de logements qui pénalise tous ses habitants, et plus particulièrement les jeunes familles. Celles-ci, à moins de payer des loyers ruineux, n'ont souvent d'autre recours que d'aller résider en France ou dans le Canton de Vaud, perdant ainsi, chaque jour, près de deux heures en déplacements, avec des conséquences désastreuses sur leur vie familiale et sociale, ainsi que sur leur santé. Cette crise de croissance implique, parce qu'elle a été insuffisamment anticipée, des décisions courageuses tant en matière de politique de la ville qu'en matière d'infrastructures.

Enfin, Genève, plus que d'autres cantons, est soumis à des contraintes nationales et internationales. Notamment en raison de sa proximité immédiate avec la France ou de son économie fortement dépendante des marchés internationaux. Mais aussi en raison de sa responsabilité toute particulière en matière de droits de l'Homme et de négociation multilatérale.

Le 17 juin, nous n'élirons, bien sûr, qu'un conseiller d'Etat parmi sept, et pour un seul canton parmi 26. C'est très peu de choses. Mais celui que nous élirons devra, pendant le temps que le peuple lui délèguera sa confiance, porter avec ses collègues et préserver pour les générations futures un héritage unique au monde: celui de Calvin, bien sûr. Celui de Rousseau. Celui de Voltaire aussi, qui a écrit aux Délices, puis à Ferney, parmi les œuvres les plus lumineuses de son siècle. Celui de Madame de Staël. Celui de Henri Dunant. Celui de James Fazy et de Georges Favon. Celui d'Elie Ducommun. Celui de William Rappard. Celui de Jean Piaget enfin.

D'autres que moi, sans doute, pourraient servir utilement notre République dans ce contexte tendu. Il n'y a pas d'homme ou de femme providentielle ni indispensable. Mais lorsque l'on aime son pays, lorsque l'on aime son Canton, et lorsque l'on veut permettre à ses enfants d'y espérer un avenir digne, s'engager est le premier des devoirs du citoyen. C'est pourquoi j'ai pris la décision, en accord avec mes proches, de présenter ma candidature pour servir ce Gouvernement, cette République, ce peuple de Genève.

Le second devoir est celui de la sincérité. Qui veut servir dans un Gouvernement doit d'abord établir un diagnostic sans fard de la réalité. Ne pas promettre l'intenable ni agiter des rêves, mais observer les enjeux et y apporter des réponses. A commencer par les plus difficiles et les plus urgents. Celui qui aspire à la confiance du peuple ne doit pas prétendre à un blanc-seing de sa part: il doit lui indiquer clairement le cap qu'il souhaite suivre, les options qu'il défendra lorsqu'il s'agira de « choisir entre deux solutions également difficiles mais qui sont les seules vraiment qu'on puisse défendre sans mentir »<sup>1</sup>.

C'est à cet exercice de sincérité que sont consacrées les pages qui vont suivre, rédigées au début de ma campagne en ayant pris le temps de l'écoute et de la réflexion, et tributaires d'apports collectifs et variés. Un exercice forcément imparfait, dans la mesure où ma démarche résulte d'une observation de la situation évoluant de jour en jour et d'un échange d'idées approfondi qui, par définition, ne s'arrêtera jamais.

Or cet exercice me semble plus que jamais nécessaire, à l'heure où les campagnes électorales se suivent et se ressemblent, de moins en moins basées sur les idées et de plus en plus axées sur la communication la plus pure, lisse et efficace. Mais tellement déconnectées de l'essence même de la politique, à savoir le combat d'idées d'où résulte, dans l'idéal, seulement ensuite une vision de la société clairement exprimée.

Dans le fatalisme ambiant, l'enjeu consiste moins à reproduire un schéma gauche/droite forcément partiel qu'à définir une grille de lecture moderne de la société, à postuler les valeurs intemporelles qui permettront de hiérarchiser les problèmes, et à convaincre que l'on peut agir de façon responsable pour les résoudre. J'appelle de mes vœux ce « discours de la capacité » qui doit tordre le cou à la tendance actuelle de la renonciation par anticipation (peur du référendum, du recours, de la complexité) que je n'entends que trop : « faire mieux est compliqué, par conséquent on n'essaie rien » ou « tous les problèmes ont une cause insoluble qui nous dépasse, donc on ne peut rien faire du tout ».

En réalité, on peut faire mieux. Il faut beaucoup tenter pour réussir un peu. Mais la solution à nos problèmes réside rarement dans la prorogation du passé. Il faut donc se projeter dans l'avenir car tous les problèmes viendront à être résolus, avec du temps, du travail et de la bonne foi.

Ma motivation profonde réside dans la conviction qu'il vaut mieux participer que subir, et que ma responsabilité d'aujourd'hui, c'est de développer une certaine idée de Genève dont je puisse être fier de dire d'ici une vingtaine d'années à mes trois enfants, Guillaume, Ludivine et Amélie, qu'elle valait la peine d'être promue à l'occasion de la présente élection.

---

1 Pierre Mendès France

## RENFORCER L'ACTION GOUVERNEMENTALE PAR LA SINCÉRITÉ ET LE COURAGE

Je crois en l'action politique. Je crois en une constitution de l'intelligence collective des sociétés, issue d'un processus de maturation de la pensée qui passe par le débat organisé, régulier, permettant au peuple de n'être « pas seulement

### “Je crois en l'action politique.”

le juge, le contrôleur d'une décision prise en dehors de lui », mais d'être « partie intégrante de la décision [...], co-penseur et co-exécuter en législation, administration et justice. [...] Partie intégrante de la pensée sociale, il n'en n'est pas le maître absolu, il en est le générateur mais non le souverain absolu, il ne fait rien sans que ses décisions n'aient passé au creuset de son intelligence. <sup>2</sup> »

Autrement dit: je crois que pour assurer la véritable souveraineté populaire, celle-ci doit pouvoir s'incarner dans un Gouvernement capable de donner un cap et de le tenir. Le mode de scrutin que connaît Genève, avec un Exécutif cantonal élu sur une base quasiment proportionnelle (il suffit d'atteindre 33% au premier tour et d'être l'un des sept premiers de l'élection pour accéder au Conseil d'Etat), rend cet exercice particulièrement périlleux et difficile. Ainsi, des personnes défendant des visions totalement antagonistes de la société et se battant pour des projets parfois diamétralement opposés, peuvent se trouver élues au sein du même Gouvernement. Je plaide depuis longtemps, avec mon Parti<sup>3</sup>, mais aussi avec l'Assemblée constituante, pour un mode d'élection plus exigeant du Gouvernement, requérant la majorité absolue. C'est le mode d'élection qui prévaut dans la plupart des autres cantons. Mais même avec cette caution, il reste impératif que les individus auxquels le suffrage universel aura confié un mandat exécutif se donnent une cohésion, une vision et un projet communs.

Les avantages d'une élection permettant à plusieurs partis de partager les responsabilités gouvernementales sont indubitables: limitation du pouvoir d'une majorité, meilleure intégration des minorités fortes, réduction des risques de corruption et de népotisme, transparence, stabilité du pouvoir, etc. Mais ce mode d'élection présente aussi des contraintes si l'on veut que le système fonctionne. Et la première des contraintes s'exerce sur les élus: dès leur entrée

en fonction, ils cessent de s'appartenir pour servir totalement le peuple et le collègue. C'est au sein de ce collègue qu'ils défendent les convictions qui les ont portés à l'élection, conservant leurs idéaux, mais plaçant l'intérêt commun au-dessus de leurs intérêts particuliers.

C'est un exercice dans lequel j'ai acquis une certaine expérience, étant depuis cinq ans le seul élu de pensée libérale dans un Exécutif où siègent quatre représentants d'une pensée étatiste. C'est un exercice qui requiert des qualités parfois contradictoires: loyauté, ténacité, ouverture au renoncement, capacité d'écoute et force de conviction. Mais avant tout, il requiert le respect de soi et d'autrui.

Comme je l'ai dit en préambule, notre Gouvernement traverse une période de crise de confiance. Pour les observateurs, il semble parfois manquer de cohésion, de solidarité, de vision commune. La démission d'un de ses membres, quels qu'en soient les motifs, ne peut que contribuer à fragiliser encore cette unité lézardée. Mais le tableau ne doit pas être inutilement noirci. D'une part, ce Gouvernement a été suivi par le peuple sur la plupart des votations depuis le début de la législature, y compris sur des thèmes de portée particulièrement sensible: la réorganisation des horaires scolaires, la refonte complète du dis-

### “Je crois que pour assurer la véritable souveraineté populaire, celle-ci doit pouvoir s'incarner dans un Gouvernement capable de donner un cap et de le tenir.”

positif d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit, la réglementation sur les salaires minimaux, le projet de constructions aux Cherpines, etc<sup>4</sup>. Et d'autre part, d'autres cantons ont connu, eux aussi, des démissions de membres de leur Gouvernement, sans que cela mette en péril l'ensemble de l'Etat. Le Canton de Vaud, notre voisin immédiat, a ainsi connu une succession de crises gouvernementales. Une succession qui commence avec la démission forcée du conseiller d'Etat Pierre-François Veillon en 1996, à la demande de ses collègues de l'Exécutif, suite à des problématiques de comptabilisation erronée des impôts à la source, de notes de frais peu transparentes d'un consultant, de sous-estimation de crédits d'investissements, etc. Son successeur Josef Zisyadis enfonce le Gouvernement dans une nouvelle crise par son incapacité à respecter son devoir de collégialité, poussant même son collègue socialiste Daniel Schmutz à dénoncer publiquement son attitude « indigne » et son jusqu'au-boutisme<sup>5</sup>. Puis

<sup>4</sup> Seule exception: le rejet de la loi sur les horaires d'ouverture des magasins, le 28 novembre 2010. Cette loi émanait toutefois du Grand Conseil et non du Conseil d'Etat, qui avait toujours plaidé qu'il serait préférable que les partenaires sociaux parvinssent à un accord via la convention collective de travail de la branche.

<sup>5</sup> « Daniel Schmutz répond à Josef Zisyadis », L'Hebdo, 5 décembre 1996.

<sup>2</sup> James Fazy, *De l'intelligence collective des sociétés, cours de législation constitutionnelle*, éd. par Michel Hottelier, Genève: Schulthess, 2010. Collection Droit et histoire, pp. 39-40.

<sup>3</sup> *Gouverner Genève demain*, Parti radical genevois, 18 janvier 2005.

ce sera le tour de l'écologiste Philippe Biéler de jeter l'éponge, à la surprise générale, le 20 août 2003, plongeant l'ensemble de la classe politique dans le désarroi. Enfin, l'année suivante, le socialiste Pierre Chiffelle quitte son poste, atteint dans sa santé.

## REPENSER NOS INSTITUTIONS

Ces crises peuvent être l'occasion de refonder les institutions. C'est le pari qu'ont relevé nos voisins vaudois. Ils ont d'abord modifié leur Constitution en renforçant le rôle du Conseil d'Etat et en clarifiant de manière précise les compétences des communes et du Canton (2002). Entre 2001 et 2004, ils ont réalisé la profonde réforme de répartition des tâches et de péréquation intercommunale « EtaCom », qui a été l'une des clés de l'assainissement financier

### “Ces crises peuvent être l'occasion de refonder les institutions.”

du Canton, lui permettant de sortir de la spirale des déficits et de l'endettement. Cela ne fut possible que parce que « EtaCom » a rendu à l'autorité qui paie une prestation la compétence de la gérer et de la réformer, en supprimant les anciens enchevêtrements.

S'agissant de Genève, les principaux constats de dysfonctionnements institutionnels sont connus. Ils ont été identifiés par différents auteurs<sup>6</sup>, et même par le Conseil d'Etat, qui répondait en ces termes, le 30 mars 2011, à la consultation sur l'avant-projet de nouvelle Constitution:

En préambule, il convient de rappeler ici les raisons qui ont conduit le Grand Conseil, puis le peuple, à souhaiter qu'une Assemblée constituante procède à une révision complète de l'actuelle Constitution. Il convenait de renforcer la gouvernabilité du Canton, autrement dit d'améliorer le fonctionnement de ses institutions. C'est ainsi qu'il était question de renforcer la légitimité du Gouvernement, d'améliorer le fonctionnement du Grand Conseil et de mieux définir la taille et le rôle des communes. Autrement dit, il fallait un Gouvernement qui gouverne, un législatif qui légifère, des communes qui administrent. Cela supposait aussi une revalorisation des droits populaires, permettant au peuple d'élire, de contrôler et de sanctionner, sans qu'il ait à se prononcer sur des questions secondaires<sup>7</sup>.

Ceux qui suivent ses travaux savent hélas que l'Assemblée constituante genevoise, qui arrive en ce moment au terme de son mandat, n'aura guère répondu

6 *Gouverner Genève* demain, Parti radical genevois, janvier 2005. De même, par Renaud Gautier et Pascal Praplan, *Le Bal des eunuques, de l'impuissance parlementaire à Genève et en Suisse*, éd. Slatkine, Genève, 2006. Enfin par Stéphane Bussard, *Le malaise genevois*, éd. Slatkine, Genève, 2007.

7 Réponse du Conseil d'Etat à la consultation menée par l'Assemblée constituante genevoise sur l'avant-projet de nouvelle constitution, 30 mars 2011, p. 1.

à cette attente, hormis la révision minimaliste du mode d'élection du Conseil d'Etat. Alors que l'on sait que notre Canton est celui qui perçoit, par habitant, les plus fortes sommes via l'impôt cantonal et communal, et qu'il est simultanément le plus endetté du pays, une réalité s'impose: si l'on veut sortir de cette ornière, il appartiendra au Conseil d'Etat de conduire les réformes que l'Assemblée constituante n'a pas pu ou pas voulu mener.

### “Il appartiendra au Conseil d'Etat de conduire les réformes que l'Assemblée constituante n'a pas pu ou pas voulu mener.”

A commencer par la réforme de la fiscalité communale, assortie d'une refonte de la péréquation et une nouvelle répartition des tâches, excluant les doublons.

Il n'est pas question ici de punir une commune ou une autre, mais de prélever l'impôt communal là où les contribuables exercent leurs droits politiques. « No taxation without representation », rappelaient les habitants du Nouveau Monde, protestant contre l'appétit de la Couronne britannique de leur imposer des taxes alors qu'ils n'étaient pas représentés au Parlement de Westminster. Ce principe, à la base de la Révolution américaine, doit être aussi à la base de notre fonctionnement institutionnel. Car il n'est pas admissible que celui qui paie un impôt dans une commune ne puisse participer aux décisions sur l'utilisation de cet impôt<sup>8</sup>. Et il n'est pas admissible non plus que les communes qui accueillent des logements soient fiscalement pénalisées. Je partage ici la conviction de l'actuel Conseil d'Etat<sup>9</sup>, et je souhaite l'appuyer dans cette réforme essentielle, tout en veillant à ce que les mécanismes péréquatifs adéquats garantissent à chaque commune de disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

### “Il n'est pas admissible que celui qui paie un impôt dans une commune ne puisse participer aux décisions sur l'utilisation de cet impôt.”

8 Cet argument légitimiste figurait en bonne place dans les motivations du combat que j'ai mené, avec d'autres, pour le droit de vote des étrangers au plan communal après 8 années de résidence légale en Suisse.

9 Cf. note 6, p. 4.

## DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE CRÈCHES VIABLE

Cela dit, la crédibilité de l'Etat se conquiert également au quotidien, par la cohérence de son discours et le courage de sa sincérité. Et sur ce point, le collègue gouvernemental pourrait être mieux inspiré. C'est ainsi que le Conseil d'Etat invitera, le 17 juin, le peuple à soutenir l'initiative 143 sur les crèches, quelques jours à peine après avoir présenté les comptes d'Etat 2011. Ces comptes révèlent un déficit sous-jacent de quelque 200 millions de francs (occulté par 390

---

**“La crédibilité de l'Etat se conquiert également au quotidien, par la cohérence de son discours et le courage de sa sincérité.”**

---

millions de recettes non-récurrentes), tandis que le budget 2012 table sur un déficit de 350 millions et que le plan financier quadriennal 2012-2015 jette une lumière crue sur les risques pour les budgets 2013 et 2014<sup>10</sup>. Comment le Conseil d'Etat entend-il avoir la confiance du peuple si, d'un côté, il avertit avec force détails que nous courons à notre perte (sans mesures correctrices, le plan financier quadriennal anticipe dès 2013 un déficit structurel de 600 millions de francs), et que de l'autre il laisse entendre que l'on peut voter sans péril une initiative qu'il ne se hasarde pas même à chiffrer.

Sincérité. Courage. Oui, les crèches sont indispensables, et il faut les promouvoir, de même que les solutions de garde alternatives. Mais non, Genève ne répondra jamais aux exigences de l'initiative 143, qui entend offrir une place de garde pour chaque enfant dans un délai de cinq ans. Or on sait qu'il manque environ 5'000 places de garde dans notre Canton. Et qu'une place de garde coûte 30'000 francs à la création et autant en fonctionnement. C'est donc 150 millions de francs qu'il faudra trouver pour construire ces places, et 150 millions annuellement pour les exploiter. Quant au personnel qualifié, il est déjà introuvable aujourd'hui. Le sera-t-il demain? Qu'on n'aille pas nous dire qu'il suffira de développer l'offre des mamans de jour pour pallier le manque de crèches: il n'y en aura, à la prochaine rentrée, qu'une cinquantaine en Ville de Genève, à peine le tiers du nombre que nous avions il y a cinq ans encore. Une baisse que l'on doit en grande partie au même Conseil d'Etat qui nous promet aujourd'hui la lune: c'est en effet un nouveau règlement, entré en vigueur l'an dernier, qui soumet les mamans de jour à des contraintes telles que la plupart d'entre elles renoncent ou rentrent dans l'activité non déclarée<sup>11</sup>.

---

10 Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au Plan financier quadriennal 2012-2015 de la République et Canton de Genève, 23 novembre 2011 (RD 903).

11 Caroline Zumbach, « Ville: les mamans de jour en voie de disparition », Tribune de Genève, 10 avril 2012.

Sincérité. Courage. Les parents qui exercent une activité lucrative et qui espèrent que leur enfant, durant leurs heures de travail, puisse bénéficier d'un suivi de qualité, ont droit à mieux qu'à des promesses que personne ne tiendra jamais. Des solutions pour améliorer l'offre à moyen et long terme existent. Il faut simplement avoir la volonté de les faire avancer. C'est ainsi que je prône une mutualisation entre les communes des dispositifs d'accueil de la petite enfance, sous la forme d'une « Fondation pour la Petite Enfance », qui serait financée par les communes en fonction de leur capacité financière (assurant ainsi une péréquation des ressources), mais qui permettrait surtout de réaliser d'importantes économies d'échelle en centralisant les services supports afin de concentrer les moyens sur le personnel d'encadrement des enfants. Une telle structure atteindrait enfin la taille critique lui permettant de mettre en place de véritables filières de formation pour répondre aux besoins criants en matière de personnel qualifié dans ce secteur. Ainsi, au lieu de devoir recruter des puéricultrices à l'étranger faute de les avoir formées en Suisse, on pourrait requalifier vers ce

---

**“Les parents qui exercent une activité lucrative et qui espèrent que leur enfant puisse bénéficier d'un suivi de qualité, ont droit à mieux qu'à des promesses que personne ne tiendra jamais.”**

---

métier d'avenir des centaines de femmes ou d'hommes – notamment des personnes inscrites au chômage.

Une telle Fondation, sur le modèle de celle qui existe dans le Canton de Vaud, a fait l'objet du dépôt d'un projet de loi le 14 mai 2009<sup>12</sup>.

Mon constat, dans le domaine de la Petite Enfance, est partagé par la Cour des Comptes, qui a présenté en mars de cette année un rapport d'une grande clairvoyance et d'un courage certain sur cette problématique. S'agissant de la gouvernance du dispositif, qui multiplie les acteurs, la Cour indique que

les leviers d'action ne se situent pas tous, d'un point de vue légal, au niveau de l'Exécutif cantonal mais des communes, augmentant d'autant la difficulté d'assurer une gouvernance globale adéquate (notamment la coordination et le pilotage du dispositif dans son ensemble) car dépendant aujourd'hui fortement de la bonne volonté de chaque exécutif communal. Le rapport de la Cour fait ressortir des faiblesses dont certaines réduisent l'efficacité du dispositif genevois dans sa globalité, augmentant ses coûts et péjorant la mise à disposition de places d'accueil<sup>13</sup>.

---

12 Projet de loi 10488, accompagné du projet de loi 10489 corrigeant la péréquation intercommunale.

13 Audit de gestion – Dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance, Cour des Comptes, Genève, rapport No 49, p. 3.

La Cour, anticipant le vote de l'initiative 143 le 17 juin prochain, a ainsi fourni un excellent travail permettant d'identifier de sérieuses lacunes dans le dispositif actuel, lacunes qui conduisent à une dilapidation des ressources, à des disparités injustifiables d'une commune à l'autre en termes de places disponibles, mais aussi en termes de qualification et de rémunération du personnel, voire à une sous-exploitation des places existantes selon les lieux. Le rapport fournit aussi de précieuses recommandations, qui devraient être aujourd'hui au cœur des préoccupations de celles et ceux qui ambitionnent d'améliorer l'offre et le service, mais qui curieusement n'ont fait l'objet d'aucun suivi ni au plan des communes, ni au plan des autorités cantonales.

Le plus curieux est que le Conseil d'Etat conduit la même analyse sur le fait que le dispositif de la Petite Enfance ne doit pas seulement être étendu, mais financé et coordonné. Il indique en effet, dans son rapport sur la prise en considération de l'initiative 143, que cette dernière « reste muette sur la concrétisation du financement des communes ou groupements de communes. Dès lors, inévitablement, en cas d'approbation de l'initiative par le peuple, une loi d'application devra être adoptée pour la mettre en œuvre. »<sup>14</sup> Un constat qui aurait dû pousser le Conseil d'Etat à émettre des propositions, ou du moins à soutenir clairement celles qui avaient été faites par des députés et dont le même rapport parle quelques lignes plus haut (projets de lois 10488 et 10499). Ou alors à appeler le peuple à refuser l'initiative, en assurant la promotion d'un véritable contreprojet. Rien de tout cela hélas. Le Conseil d'Etat fait l'analyse qu'en soutenant cette initiative, il fera plaisir au peuple qui trouve que « les crèches, c'est bien ». Surtout, le Conseil d'Etat observe opportunément qu'il se débarrasse d'un problème sur le dos des communes, qui ont seules, dans cette initiative, la responsabilité de la mettre en œuvre.

---

**“Le Conseil d'Etat fait l'analyse qu'en soutenant cette initiative, il fera plaisir au peuple qui trouve que “les crèches, c'est bien.”**

---

Ce manque de sincérité et de courage doit être corrigé. De même que celui qui a conduit le Conseil d'Etat, pour assurer la victoire de la loi modifiant l'horaire scolaire (loi dite du « mercredi matin d'école »), à promettre aux députés et aux enseignants que ces derniers ne travailleront pas une heure de plus, ce qui suppose le recrutement de 150 nouveaux enseignants pour la rentrée 2013. Mais la brochure adressée aux électeurs pour défendre ce projet ne parle que de la création de 30 nouveaux postes d'enseignants « chargés de soutien pédagogique »,

---

<sup>14</sup> Rapport du Conseil d'Etat sur la recevabilité et la prise en considération de l'initiative 143 (IN 143-A), p. 24. 8

tout en précisant que la facture finale sera de 20 millions de francs (ce qui correspond bien à 150 enseignants supplémentaires).

Où ira-t-on chercher ces 150 enseignants supplémentaires, alors que l'Institut universitaire de formation des enseignants ne forme que quelques poignées de futurs profs chaque année, même pas assez pour assurer la relève des départs à la retraite? Et qu'advient-il si le budget 2013 ne permet pas cette augmentation de dépense? Le Conseil d'Etat ne pipe mot. Là aussi, des solutions existent, qui doivent être étudiées, et j'en parlerai plus loin.

Sincérité. Courage. Ces qualités seront indispensables à la personne qui, le 17 juin, se verra confier par le peuple la mission de le servir au sein d'un collège gouvernemental.

## EMPÊCHER LES HAUSSES D'IMPÔTS

Dans deux ans, si aucune réforme structurelle n'est mise en œuvre, le mécanisme du frein à l'endettement obligera le peuple à choisir entre des baisses de prestations et des hausses d'impôts. On connaît déjà parfaitement l'option que défendra la gauche si elle est majoritaire au Conseil d'Etat. C'est hélas sa stratégie depuis toujours, la même d'ailleurs que celle défendue en France par les séides de Jean-Luc Mélenchon: augmenter les impôts. L'attitude des Verts heureusement mérite ici qu'on les distingue de celle du PS, puisqu'ils avaient finalement soutenu, en 2009, la réforme de l'imposition sur les personnes physiques souhaitée par les partis de l'Entente. Mais il est clair que si le PS reprend l'ascendant sur la gauche genevoise, celle-ci suivra la bonne vieille doctrine qui a emporté tant d'insuccès dans d'autres pays, notamment la Grèce, l'Espagne ou la France: travailler moins, dépenser plus, augmenter les impôts et se retrouver, après quelques années, au bord de la faillite. Or le PS n'a guère d'autre option que d'augmenter les impôts, s'il veut financer les nombreux projets qu'il a défendus ces dernières années<sup>15</sup>.

Le PS genevois s'est toujours opposé aux baisses d'impôts. L'initiative 111 du Parti libéral, qui permet aujourd'hui à chaque contribuable de réaliser une économie de 12% sur sa facture d'impôt, et ceci depuis l'an 2000, avait été combattue par la gauche unanime, qui jurait qu'elle conduirait l'Etat à la ruine.

---

<sup>15</sup> Quelques exemples seulement: S'opposant à la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage, le PS aurait préféré que les cotisations des salariés augmentent de 2% à 2,5% (au lieu de 2,2%), soit un surcoût de quelque 150 millions pour le seul Canton de Genève. Puis le PS a déposé le projet de loi 10815, il y a tout juste un an, pour faire supporter par le Canton le prolongement du droit aux indemnités de l'assurance chômage. Coût estimé: 100 millions de francs. Le PS demande également l'introduction d'un congé parental de 24 semaines, dont le coût serait de 0,5% de prélèvements salariaux, soit 200 millions de plus. Ajoutez-y la hausse des allocations familiales de 100 francs par mois, dont le coût se monte à 195 millions, et vous obtenez un cocktail de 645 millions de prélèvements sur les salaires, l'équivalent de près de 8'000 emplois au salaire médian.

La réalité fut tout autre: dès son entrée en vigueur, les montants perçus pour l'impôt sur les personnes physiques n'ont cessé de croître.

---

**“Dans deux ans, si aucune réforme structurelle n'est mise en œuvre, le mécanisme du frein à l'endettement obligera le peuple à choisir entre des baisses de prestations et des hausses d'impôts.”**

---

La ministre des finances socialiste d'alors a hélas réussi la prouesse de laisser augmenter plus vite encore les dépenses de l'Etat. On se souviendra du dernier budget qu'elle a fait voter au Grand Conseil juste après son élection au Conseil fédéral: un budget qui promettait 87 millions de bénéfice pour l'exercice 2003, en surestimant grossièrement les recettes malgré les avertissements de sa propre administration. L'année suivante, la supercherie fut révélée au grand jour, les comptes 2003 se soldant par un déficit de 554 millions (hors dissolution de réserves et provisions) et la dette croissant de 1,57 milliards de francs.

Les années suivantes furent très difficiles pour le Canton, les budgets 2004, 2005 et 2006 étant l'objet de retards historiques et de luttes idéologiques stériles, faisant prendre au Canton d'importants retards en matière d'investissements. Pour le PS, la responsabilité en incombait aux baisses d'impôts, et non à l'aveu-

---

**“L'initiative 111 du Parti libéral, qui permet aujourd'hui à chaque contribuable de réaliser une économie de 12% sur sa facture d'impôt, avait été combattue par la gauche unanime.”**

---

glement de leur ministre qui refusait d'intégrer dans ses calculs les prévisions revues à la baisse de son administration, laquelle voyait les signes évidents d'un retournement conjoncturel.

En septembre 2009, cinq ans après que mon Parti eut déposé, en mai 2004, le projet de loi exigeant une correction de la fiscalité des couples mariés (pénalisés par rapport aux concubins en raison de la progressivité des barèmes), le peuple acceptait à une large majorité cette réforme qui soulageait la classe moyenne, les familles et quelques retraités. Avec une opposition notable: celle du PS.

Concrètement, pour un couple marié avec deux enfants, dont l'un va en crèche, et dont le revenu annuel est de 75'000 francs bruts par parent (à peu près le salaire médian genevois pour un plein temps), la réforme votée par le peuple permet une économie d'impôt de 4'012 francs par an. Si le peuple avait suivi la politique prônée par les socialistes, cette famille paierait aujourd'hui, chaque

année, 4'012 francs d'impôts supplémentaires (elle en paie déjà 21'500!), auxquels il faut ajouter environ 4'000 francs si l'initiative 111 avait été refusée par le peuple. La politique familiale du PS se résume donc à ceci: augmenter, pour cette famille où les deux parents travaillent, les impôts de quelque 8'000 francs, et en échange leur accorder des allocations familiales pour 2'400 francs de plus<sup>16</sup>. Faites vos comptes.

C'est très exactement ce type de situation que je souhaite éviter aux Genevois qui travaillent et paient leurs impôts. C'est très exactement le débat qui occupera le Conseil d'Etat ces prochaines années: comment affronter les échéances budgétaires difficiles (je rappelle que le plan financier quadriennal anticipe, sans mesure correctrice sérieuse, un déficit de 600 millions de francs en 2013 déjà!<sup>17</sup>) pour épargner aux Genevois des hausses d'impôts insupportables, ou des baisses de prestations tout autant inadmissibles. En d'autres termes: éviter aux Genevois de se retrouver dans la situation où se trouvent nos amis grecs, portugais, espagnols et italiens.

J'ai déjà expliqué, en matière de petite enfance, comment je pense que l'on peut améliorer les prestations en réduisant les coûts, et en les répartissant de manière plus équitable. J'ai aussi démontré, avec le conseiller d'Etat François Longchamp, qu'il était possible d'améliorer d'autres prestations essentielles en réalisant à terme des économies d'échelle significatives; je pense ici au projet ConvergenceS, qui amènera la fusion des corps de pompiers de la Ville de Genève et de l'Aéroport et la refonte totale du dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours. Ce même exercice doit être entrepris pour d'autres prestations et infrastructures, où non seulement les communes gagneraient à se concerter, mais où l'Etat tend aujourd'hui à créer des doublons au lieu de clarifier les rôles. C'est le cas en particulier de la culture et du sport, où les défis sont énormes.

## RENÉGOCIER LA PÉRÉQUATION INTERCANTONALE

Simultanément, nous devons prendre du champ et nous rendre compte du fait que nous sommes souvent, sur le plan budgétaire, victimes de politiques conduites au plan fédéral. A commencer par le système de la péréquation intercantonale.

---

<sup>16</sup> L'initiative 145, adoptée par le Grand Conseil en juin 2011, accorde en effet une hausse des allocations familiales par enfant de 100 francs par mois. Cette hausse qui coûte près de 200 millions de francs à l'économie genevoise, ne profite pourtant pas aux personnes nécessiteuses, puisque les barèmes sociaux intègrent les allocations familiales dans les revenus donnant droit aux prestations. Ces 1'200 francs annuels supplémentaires – l'équivalent d'un expresso par jour – auront un impact douteux sur le budget des familles à revenus modestes, et totalement nul pour les familles les plus aisées qui auraient pu s'en passer.

<sup>17</sup> Cf. note 9.

Chaque Genevois paie annuellement plus de 500 francs pour la péréquation intercantonale, alors que les Bernois reçoivent plus de 1'000 francs, et les Fribourgeois plus de 1'700. Ces cantons recensent pourtant moins de pauvreté que chez nous. S'agissant du Canton de Berne, la Confédération estime qu'il est « pauvre » et doit bénéficier d'une compensation des ressources de 972,7 millions (la somme la plus importante en comparaison intercantonale). Motif de sa pauvreté ? Comme l'administration fédérale et certaines régies sont exemptées d'impôts, le Canton serait privé d'une source de revenu important au niveau de l'imposition des personnes morales... Autrement dit: le fait d'héberger l'essentiel de l'administration fédérale n'est pas considéré comme une source de richesse, mais de pauvreté ! A ces 972,7 millions (395.5 en provenance des autres cantons, 577.2 en provenance de la Confédération), il faut ajouter 54.8 millions pour la compensation des charges (le Canton est grand et doit donc

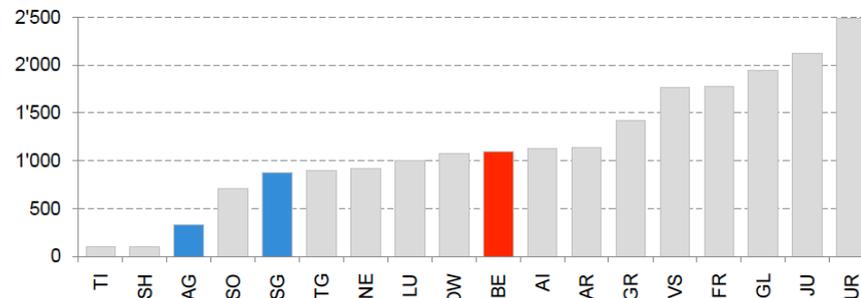
**“Chaque Genevois paie annuellement plus de 500 francs pour la péréquation intercantonale, alors que les Bernois reçoivent plus de 1'000 francs, et les Fribourgeois plus de 1'700.”**

assurer la gestion d'un important réseau routier cantonal ; de plus, il y a effectivement plus de risques d'avalanches aux alentours des « pauvres »<sup>18</sup> villages de l'Oberland tels que Gstaad ou Saanen, que dans les « opulents » bois de Jussy). Et encore 36 millions de francs du fonds de compensation des cas de rigueur (destiné aux cantons à « faible potentiel de ressources »)...

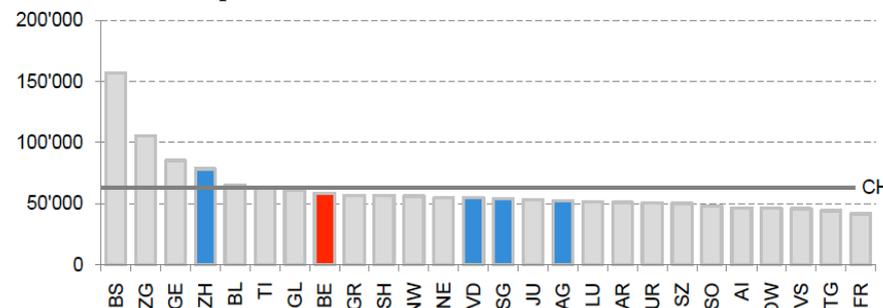
Le système de la péréquation intercantonale, dans sa philosophie, est très important car il se fonde sur le principe essentiel de notre Confédération: celui de la solidarité entre les cantons, que matérialise l'inscription près des trois Confédérés dans le hall principal du Palais fédéral: *Unus pro omnibus, omnes pro uno*. Pourtant, les tableaux ci-dessous révèlent à l'évidence que les modes de calcul sur lesquels ils s'appuient doivent impérativement être revus:

18 La péréquation intercantonale considère comme facteur pénalisant et méritant compensation la proportion de sa population résidant au-dessus de 800m d'altitude. Voilà au moins un critère préservant pour longtemps Genève de la pauvreté...

**Tableau 1: contribution péréquative par habitant en 2012 (en francs), cantons bénéficiaires seulement<sup>19</sup>**



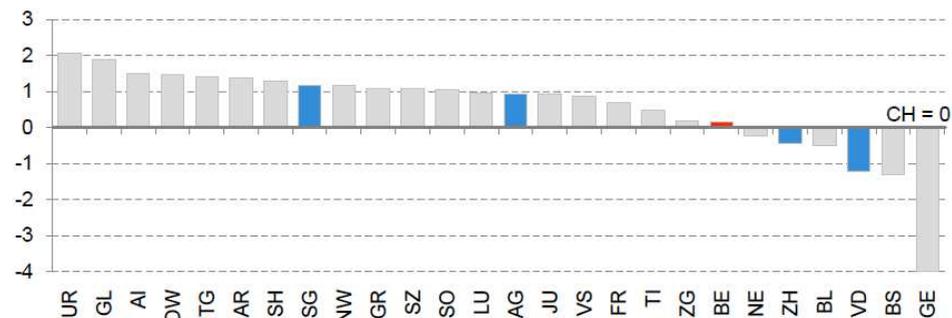
**Tableau 2: PIB par habitant en 2010 (en francs)**



Colonnes en bleu: cantons de référence (AG, SG, VD et ZH)

Source: BAKBASEL, BFS

**Tableau 3: Revenu librement disponible en 2011 (indexé, moyenne suisse = 0) selon l'étude du Crédit Suisse Economic Research**



19 Ces tableaux sont tirés d'une publication de l'administration cantonale bernoise, raison pour laquelle les données de ce Canton sont signalées en exergue, de même que celles d'autres cantons lui servant de référence.

Le Conseil d'Etat doit donc être renforcé pour parvenir à mieux faire entendre la voix de notre Canton auprès des autorités fédérales. Je plaide ainsi pour une plus grande fermeté, en rappelant que dans le budget 2012, la Confédération est seule responsable d'une aggravation de nos résultats à raison de 84 millions de dépenses supplémentaires (32 millions de hausse pour la péréquation inter-cantonale, 24 millions pour la nouvelle loi sur le financement hospitalier, 28 millions de transfert de charges liées à la 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage), et 58 millions de réduction des recettes liées à la baisse du bénéfice de la Banque nationale suisse reversée aux cantons.

Notre position devrait être plus forte pour d'autres raisons encore: les contribuables genevois, en raison des salaires comparativement élevés, figurent aussi parmi les plus lourdement ponctionnés pour l'impôt fédéral direct (IFD), dont le barème, très progressif et identique dans tous les cantons, pénalise directement la classe moyenne genevoise (avec 150'000 francs de revenu annuel, un foyer genevois n'est pas riche, contrairement à un foyer uranais ou nidwaldien). Les Genevois consacrent chaque année 2 milliards de francs à l'IFD, dont 83% vont dans les caisses de la Confédération.

## RYTHMER LA RÉDUCTION DE LA DETTE FINANCIÈRE ET CLIMATIQUE

Je me réclame d'un courant de pensée, celui de Denis de Rougemont, qui estime que l'on ne doit pas vivre aux dépens des générations futures. Or à Genève, chaque enfant qui naît reçoit déjà en héritage une dette de près de 30'000 francs de son Canton, à laquelle il faut ajouter celle de sa commune et les engagements de l'Etat à l'égard des caisses de retraites (6,3 milliards de francs de sous-couverture, voire 8 milliards en 2013 en raison de l'abaissement du taux techniques des actuaires conseils). En valeur absolue, c'est bien plus que la dette par habitant en Grèce, même si à l'inverse le PIB genevois par habitant reste nettement supérieur.

---

**“Je me réclame d'un courant de pensée, celui de Denis de Rougemont, qui estime que l'on ne doit pas vivre aux dépens des générations futures.”**

---

---

20 L'Assemblée constituante fixe un plafond de 120% des recettes brutes du Canton, un montant qui me paraît encore excessif puisque aujourd'hui, avec 11,5 milliards, nous en sommes à 148%. Un taux de 100%, soit un ratio dette : budget de 1:1, me paraît relever du bon sens.

Afin de parvenir au plafond souhaité par l'Assemblée constituante, il faut se contraindre à un rythme de réduction de la dette qui tienne compte des besoins cycliques. La seule échéance raisonnable pour réduire notre endettement à un niveau supportable<sup>20</sup> est une trentaine d'années, à raison de 10% tous les 5 ans – c'est la durée d'une législature selon le projet de nouvelle Constitution. Et à mon sens, ce rythme devrait prendre rang constitutionnel.

A plus court terme, des actions concrètes sont possibles en matière de lutte contre l'endettement, et tout particulièrement contre celui impliquant les jeunes, touchés de plein fouet par les nouveaux modes de consommation auxquels ils ne sont pas forcément préparés.

En Suisse, en 2007, les jeunes de 18 à 25 ans représentaient près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale. Cette précarité – comme l'a montré le rapport « Jeune et pauvre: un tabou à briser! » publié par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) que je préside – a souvent pour origine un surendettement précoce.

C'est tout d'abord l'abonnement de téléphone portable que l'on arrive plus à payer. Puis, très souvent, car généralement trop chères pour les jeunes, les factures d'assurances maladies que l'on peut plus régler. La carte de crédit dont on arrive plus à payer les tranches. Le petit crédit contracté pour partir en vacances que l'on ne peut plus rembourser. Puis les premiers rappels et, très rapidement, les poursuites. Un cycle infernal qui commence. Un abonnement à vie à l'aide sociale, avant même d'être arrivé à l'âge adulte.

Conscient de la bombe à retardement que le surendettement des jeunes constitue pour notre société, la CFEJ a émis l'idée de prélever un infime pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés proposant des petits crédits aux jeunes afin de financer des campagnes nationales d'information et de sensibilisation.

L'idée a fait son chemin, puisque reprise dans une initiative parlementaire déposée par le conseiller national PLR genevois Hugues Hiltpold, elle a été approuvée en décembre dernier par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, après avoir connu le même sort au National. Un projet de loi est désormais en cours de réalisation.

Passer de la parole aux actes, voilà ma conception de la politique.

Parler de réduction de la dette, c'est également évoquer la réduction de notre endettement climatique, à savoir de la consommation énergétique par habitant, dont l'impact se fait à crédit sur le futur. Le Conseil d'Etat, depuis bientôt une

décennie, promet de viser une consommation énergétique par habitant de 2000 watts d'ici à 2050 (on en était à quelque 4000 watts en 2007). Mais aucun gouvernement ni parlement ne se sentira responsable d'atteindre un objectif si éloigné ! Comme pour la dette financière, la dette climatique doit être réduite selon un rythme vérifiable à court terme. Là aussi, je plaide une réduction de 10% tous les 5 ans.

---

**“Passer de la parole aux actes, voilà ma conception de la politique.”**

---

## ASSAINIR LES CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Donner le rythme ne suffit pas encore à faire une danse: il faut définir les pas. Autrement dit: décider des moyens à mettre en œuvre pour réduire simultanément ces deux dettes. Et parmi les questions auxquelles le Gouvernement actuel est confronté, à très court terme, il y a notamment celle de savoir comment éviter que le Canton ne plonge durablement dans les déficits tout en maintenant une offre de prestations de qualité. Et comment résoudre les enjeux

---

**“Comment éviter que le Canton ne plonge durablement dans les déficits tout en maintenant une offre de prestations de qualité.”**

---

essentiels de la sous-couverture des caisses de pension publiques. Les deux problématiques sont liées, car on ne peut simplement imaginer réduire les effectifs ou les salaires de la fonction publique, même dans une réflexion absolument virtuelle qui ne tiendrait pas compte des besoins observés sur le terrain, sans que cela aggrave encore la sous-couverture des caisses de pension CIA et CEH, qui à ce jour comptent à elles deux 42'800 salariés cotisants, et 21'200 pensionnés (soit un ratio d'à peine 2 actifs pour 1 pensionné).

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat prévoit, à terme, de consacrer 93.7 millions de plus au budget pour participer au coût de l'assainissement en raison de la hausse du taux de cotisation à 26% au lieu de 24% (deux tiers des cotisations sont payées par l'employeur). Il prévoit aussi de fixer l'âge pivot de la retraite à 63 ans et d'exiger 39 ans de cotisation (au lieu de 37,5 et 38 ans) pour prétendre à une retraite pleine. Ces mesures vont dans le bon sens. A celles-ci s'ajoutent des efforts consentis par les employés (essentiellement les actifs et les futurs employés), qui cotiseront plus pour percevoir moins. Mais il y a un hic: comme

ce projet a dû être négocié avec des syndicats représentant une idéologie qui a montré ses limites en matière économique, il fait porter l'essentiel du poids de la réforme aux salariés du milieu et du haut de l'échelle salariale de l'Etat. Je cite: « la réduction des prestations sera particulièrement marquée pour les classes salariales moyennes et supérieures »<sup>21</sup>. Ainsi, la retraite d'un-e assistant-e social-e passera de 58'910 à 54'722 francs (-7%), celle d'un-e directeur-trice de 115'365 à 102'356 (-11%). Autrement dit: alors que l'Etat peine à concurrencer le privé pour recruter des cadres de qualité, il aggrave encore ce phénomène et fragilise la classe moyenne du Canton. Or ces éléments ne suffiront pas à éviter que le contribuable passe à la caisse, comme l'a rappelé le Conseil d'Etat lors de la présentation des comptes 2011, dans des proportions qu'il se refuse à chiffrer pour l'instant.

La critique est aisée, et celui qui prétend gouverner a le devoir de proposer d'autres pistes. Parmi celles-ci, je privilégie celle qui valorise le travail et le goût de l'effort. Ainsi par exemple, si le temps de travail hebdomadaire des fonctionnaires passait de 40 à 42 heures, on parviendrait d'une part à atténuer les besoins de croissance de l'effectif, et d'autre part à améliorer le financement de la caisse de retraite sans nuire aux revenus disponibles de ces fonctionnaires. Je suis convaincu que la plupart seraient d'accord d'entrer en matière pour travailler deux heures de plus chaque semaine, plutôt que de voir leur revenu net diminuer et leurs prestations de retraite également.

Ces mêmes employés de la fonction publique seraient sans doute disposés à comprendre que l'intérêt public, auquel ils consacrent leur vie professionnelle, commande que l'âge pivot de la retraite soit de 65 ans, et non de 63 ans, exception faite des fonctions à pénibilité physique avérée. Cette mesure permettrait d'augmenter de 5% la durée totale de cotisation, en d'autres termes les recettes courantes de la caisse de retraite. Avec la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaitent, avec l'accord de leur hiérarchie, de travailler une à deux années de plus, en gagnant respectivement 3% ou 5% de prestations supplémentaires.

---

**“Ces mêmes employés de la fonction publique seraient sans doute disposés à comprendre que l'intérêt public, auquel ils consacrent leur vie professionnelle, commande que l'âge pivot de la retraite soit de 65 ans, et non de 63 ans.”**

---

---

21 Présentation du point de presse du Conseil d'Etat du 9 juin 2011 relatif au protocole d'accord concernant la fusion des caisses de prévoyance CIA et CEH

## MAÎTRISER LES DÉPENSES

La maîtrise des dépenses dépend principalement de deux critères: l'adéquation entre les prestations et les besoins – qui exige de remettre en question régulièrement les lois, règlements et la structure même des services – et l'évolution des effectifs de la fonction publique. Dans le passé, presque à chaque fois que les finances du Canton ont été en difficulté, on a dû s'en prendre aux mécanismes salariaux des fonctionnaires, solution de facilité et de paresse, injuste qui plus est, parce que durant les périodes de vaches grasses on avait éludé ces deux impératifs de maîtrise des charges. J'estime que le Conseil d'Etat doit envisager sérieusement, avec les organisations représentatives du personnel, toutes les options possibles, en particulier l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 40 à 42 heures. Les fonctionnaires y gagneraient tant sur le plan de leur rémunération que sur le plan de la sécurité de leur caisse de retraite. Et l'Etat y gagnerait en ralentissant ainsi la progression des effectifs de chaque service.

L'adéquation entre les prestations et les besoins, elle, n'est que rarement entreprise dans notre Canton<sup>22</sup>. On peut toutefois saluer certaines réformes engagées avec courage pour refondre la loi cantonale sur le chômage en 2007 (la loi actuelle coûte moins cher et l'écart entre le taux de chômage genevois et le taux suisse a passé de 3,5 points en 2006, à 2,1 points aujourd'hui) ou la loi sur l'aide sociale individuelle (remplacement du RMCAS par des mesures d'insertion plus

---

**“J'estime que le Conseil d'Etat doit envisager sérieusement l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 40 à 42 heures. Les fonctionnaires y gagneraient tant sur le plan de leur rémunération que sur le plan de la sécurité de leur caisse de retraite.”**

---

fortes). On souhaiterait que cette approche soit appliquée à d'autres domaines, tel que celui de l'Instruction publique, qui devrait impérativement aujourd'hui se demander si le remplacement des inspecteurs d'école primaire par des directeurs, plus nombreux et plus cher payés, a eu un impact favorable sur la prestation de l'école publique, permettant de justifier la dépense. De même, je m'interroge sur la manière dont le même Département tiendra sa promesse

---

<sup>22</sup> Je n'ai pour ma part pas hésité à supprimer un service entier de l'administration municipale, peu après mon arrivée à la tête du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) en 2007 – le service d'assistance et de protection de la population (SAPP – ex-protection civile) – en diminuant ses effectifs et en les redéployant cas échéant, car les prestations offertes de sa part ne correspondaient plus aux besoins réels, bien moindres.

d'augmenter le temps d'école (le mercredi matin) sans augmenter le temps d'enseignement des enseignants. Une promesse qui suppose le recrutement de 150 enseignants en une année, 150 enseignants dont nous ne disposons pas sur le marché de l'emploi. N'est-il pas été envisageable de proposer à ceux qui le souhaitent d'augmenter leur temps d'enseignement, quitte à obtenir une rémunération supérieure, et de conserver ainsi par la même occasion le caractère généraliste de leur métier? N'est-il pas été envisageable de solliciter un effort de la part de ces directeurs d'école, afin que certains d'entre eux acceptent également d'enseigner à temps partiel?

On me reprochera sans doute, s'agissant des fonctionnaires en général, de proposer des augmentations de durée de travail sur une base seulement volontaire. On vaudra y voir la peur d'imposer des choix impopulaires. On aura tort: j'ai simplement la conviction que beaucoup de fonctionnaires aiment leur travail et seront d'accord de fournir cet effort dans l'intérêt public. Et il ne sert à rien de l'imposer à ceux qui ne le souhaitent pas: le présentisme est aussi improductif, voire plus, que l'absentéisme. Rien ne serait pire, pour des enfants, qu'un professeur qui enseignerait sans envie, sans motivation – l'antithèse de ce que doit être, depuis Charles Péguy, un enseignant.

---

**“J'ai simplement la conviction que beaucoup de fonctionnaires aiment leur travail et seront d'accord de fournir cet effort dans l'intérêt public.”**

---

## FAIRE ÉVOLUER LES RECETTES

La gauche genevoise tient souvent un discours schizophrène en matière de recettes fiscales. D'un côté, la solution à tous les problèmes se trouve dans la hausse d'impôts « pour les plus riches » (entendez: celles et ceux qui travaillent juste assez pour ne pas avoir droit à des subsides ou à d'autres aides de l'Etat). De l'autre côté, la même gauche voue aux gémonies ces mêmes « riches », des personnes qualifiées et travailleuses actives dans notre économie, dans nos multinationales, dans notre industrie. Au lieu de combattre la pauvreté, la gauche veut surtout combattre la richesse.

De la même manière, le discours du président national du PS Christian Levrat, qui parle de « réindustrialiser la Suisse », a de quoi étonner, puisque c'est son parti qui, systématiquement, défend les lois qui pénalisent les employeurs en

renchérissant le coût du travail<sup>23</sup>, à l'image de la taxe professionnelle – cet impôt d'un autre âge qui frappe l'entreprise qui a notamment le plus grand effectif – que son Parti défend bec et ongles.

Sur le plan des recettes, nous devons impérativement veiller à conserver des conditions attrayantes pour les entreprises qui engagent du personnel fortement rémunéré. Il suffit, pour mesurer les risques d'une politique défavorable à l'emploi, d'observer l'impact que peut avoir la fermeture d'une seule multinationale qui souhaite regrouper ses activités dans un autre pays ou un autre continent: le scénario rêvé à la fois par la gauche antimondialiste et par les adversaires de la libre-circulation des personnes. L'exemple de Merck Serono<sup>24</sup> est évocateur: 1'250 emplois détruits, probablement 200 millions de masse salariale en fumée, et sans doute plus de 50 millions de perte fiscale. Le cauchemar, en réalité, pour des centaines de personnes et leurs familles, ainsi que pour toutes les entreprises fournisseurs ou sous-traitants de cette multinationale.

---

**“Au lieu de combattre la pauvreté, la gauche veut surtout combattre la richesse.”**

---

## TAXER LA RICHESSE, OUI. LA COMBATTRE, NON.

On ne renforce pas les recettes de l'Etat en combattant la richesse, à la sauce de la gauche française. On renforce les recettes de l'Etat en créant de la richesse, d'abord. Car on ne peut partager que ce que l'on a créé. C'est l'occasion de rappeler à tous ceux qui prônent la fermeture des frontières que l'accord sur la libre-circulation des personnes, en permettant aux entreprises de recruter enfin sans contrainte aberrante (les contingents) le personnel dont elles avaient besoin, a fait bondir le PIB cantonal de 33.5 milliards de francs en 2003, à 44 milliards en 2011, soit une augmentation spectaculaire de 32% en 7 ans! De la même manière, il est impératif de conserver une législation sur le travail suffisamment souple pour que l'employeur qui veut engager quelqu'un n'en soit pas dissuadé parce que la loi l'empêcherait ensuite de le licencier.

Nous devons aussi nous demander si les conditions que nous offrons aujourd'hui aux petites entreprises qui souhaitent se développer à Genève et dans

---

<sup>23</sup> Cf. note 14.

<sup>24</sup> La nouvelle est tombée ce 24 avril 2012, quelques jours avant la mise sous presse de ce document. Je précise que je n'attribue pas la décision de Merck Serono à une politique défavorable à l'emploi, et que je condamne même le fait que cette décision soit prise aussi brutalement, alors que la société augmente massivement les dividendes versés à ses actionnaires.

l'Arc lémanique – et qui seront peut-être les multinationales de demain – sont suffisamment stimulantes. Les Nestlé ou Logitech d'hier pourraient-elles s'implanter dans l'environnement administratif et législatif actuel ?

---

**“On renforce les recettes de l'Etat en créant de la richesse, d'abord. Car on ne peut partager que ce que l'on a créé.”**

---

Enfin, il faut repenser l'ensemble de la fiscalité et de la taxation de certaines prestations de manière à promouvoir le travail et de valoriser l'effort. Cela va du niveau communal au niveau fédéral, en passant par le Canton. Pourquoi donc le tarif des crèches est-il conçu de manière à coûter plus cher aux familles qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux familles dont les deux parents exercent une activité lucrative ? Le calcul du tarif de crèche en fonction du seul revenu devrait être pondéré par un autre critère: le taux d'activité de la cellule parentale. Autrement dit: le tarif de crèche, calculé en fonction du revenu, devrait être multiplié par un facteur indiciel allant de 0.5 à 2, inversement proportionnel au taux d'activité des parents. Dans ce cas, les parents ayant un taux d'activité inférieur à 40% (pour un parent, ou 80% pour les deux) verraient leur tarif de crèche doubler. Et à l'inverse, les parents ayant un taux d'activité de 100% (ou 200% à deux) verraient leur tarif de crèche diminuer de moitié.

Au plan cantonal, pour les couples avec enfants, il faudrait par exemple introduire un bouclier fiscal excluant que la hausse des charges résultant de l'addition entre les frais de garde et la taxation fiscale définitive (ICC+IFD) dépasse 60% du deuxième revenu du foyer. Car il n'est pas normal que l'on renonce à travailler parce que le faire coûte plus cher en impôts que de rester à domicile.

## RENÉGOCIER LE CALCUL DE L'IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Sur le plan fédéral, je plaide pour que notre Canton se coordonne avec Vaud, Zurich et Bâle notamment pour obtenir une correction du mode de calcul de l'impôt fédéral direct, en prévision de la prochaine échéance du régime financier fédéral (2020). L'une des possibilités serait d'exiger des barèmes différents selon les cantons, tenant compte de la différence du coût de la vie dans chacun de ceux-ci. Comme je l'ai dit ailleurs, une famille de 4 personnes, à Genève, vivant avec un revenu annuel brut de 150'000 francs, doit affronter des réalités économiques (niveau de loyer, primes d'assurance maladie, etc.) fort différentes que si elle vivait avec les mêmes revenus à Uri, par exemple. Imposer ces deux

familles au même taux est certes respectueux du principe d'égalité, mais pas de celui d'équité.

Une autre possibilité serait de revoir à la hausse la part de l'IFD revenant au Canton (qui est aujourd'hui de 17%).

Enfin, une troisième possibilité serait de proposer au plan fédéral une initiative similaire à l'initiative 111 votée en 1999 par le peuple à Genève: une réduction de 12% de l'impôt fédéral direct pour chaque foyer contribuable.

---

**“Je plaide pour que notre Canton se coordonne avec Vaud, Zurich et Bâle notamment pour obtenir une correction du mode de calcul de l'impôt fédéral direct.”**

---

Depuis des années en effet, la Confédération réalise des excédents considérables. Rien qu'en 2010, les comptes fédéraux affichaient 3,6 milliards de bénéfice. Un résultat qui dépasse de 5,6 milliards celui qui avait été prévu au budget. En 2009, l'excédent était déjà de 2,7 milliards, sans compter le milliard et demi de bénéfice qu'a rapporté à Berne le sauvetage d'UBS via un emprunt convertible. En 2008, c'était encore un bénéfice de 7,3 milliards, et 4,1 milliards en 2007... Et déjà 2,8 milliards en 2006. Et 1,5 milliard en 2011...

A chaque fois, les recettes sont largement supérieures aux budgets prévus. Et à chaque fois, l'explication est la même: la hausse des revenus de l'impôt fédéral direct.

Sur les 62,8 milliards de recettes de la Confédération, 28.5% proviennent de l'IFD. Soit 17.9 milliards. En réduisant la facture de nos contribuables de 12%, la perte pour la Confédération se monterait à 2,1 milliards. Autrement dit: même avec cette baisse d'impôts, les comptes 2010 resteraient bénéficiaires de plus de 1.5 milliard! Et les comptes 2011 seraient, eux, équilibrés. Sans compter que cet argent ne dormira pas: les familles en ont besoin et l'utiliseront pour leurs projets. Ces dépenses créeront de l'emploi, et des recettes via la TVA.

On a tendance à l'oublier, mais l'IFD, à l'origine, ne devait être qu'un impôt provisoire. Car comme le disait déjà Montesquieu: « L'impôt par tête est plus naturel à la servitude; l'impôt sur les marchandises est plus naturel à la liberté »<sup>25</sup>. En d'autres termes, plutôt que de prendre l'argent que les gens gagnent, taxons les marchandises (TVA, impôts énergétiques, sur le tabac, etc.) et les flux.

---

<sup>25</sup> Montesquieu, De l'esprit des lois, Livre 13, chapitre 14.

---

**“Plutôt que de prendre l'argent que les gens gagnent, taxons les marchandises et les flux.”**

---

## CONSERVER LES CONTRIBUABLES DANS LE CANTON EN CONSTRUISANT

Outre la création de richesse, l'Etat doit aussi veiller à conserver sur son territoire suffisamment de contribuables. Ce qui replace au cœur du débat la question de la construction de logements, et j'y reviendrai plus loin. Le déficit en la matière a poussé des milliers de travailleurs genevois à trouver asile en France voisine (ceux-là continuent certes de payer leurs impôts à Genève), mais plus encore dans le Canton de Vaud voisin. En refusant la construction de logements sur son territoire, Genève se prive ainsi de ressources essentielles qui profitent, du coup, à ses voisins. Sans parler du temps que ces pendulaires doivent sacrifier chaque jour sur les routes ou dans des trains bondés. Sans parler non plus de l'impact désastreux de cette évolution sur la qualité de l'air, sur l'encombrement des infrastructures de transport, et sur le budget de ces familles. Sans parler enfin du fait paradoxal que ceux qui s'installent en France voisine continuent (heureusement) à payer leurs impôts et à voter à Genève, mais pas ceux qui choisissent de s'installer dans le Canton de Vaud.

---

**“En refusant la construction de logements sur son territoire, Genève se prive ainsi de ressources essentielles qui profitent, du coup, à ses voisins.”**

---

De même, l'Etat peut et doit accélérer le déclassement ou la densification de terrains destinés à la construction, qui sont eux aussi directement créateurs de richesse via les plus-values foncières ainsi constituées. Ces dernières devraient d'ailleurs être affectées au fond d'équipement cantonal.

Enfin, construire à Genève, c'est aussi construire mieux (en raison des hauts standards énergétiques exigés et encouragés aujourd'hui sur notre Canton pour les nouvelles constructions), et c'est surtout construire en limitant les besoins de mobilité des habitants. Ce qui me ramène à la question de la dette climatique.

## RÉDUIRE LA DETTE CLIMATIQUE

J'ai toujours été un adversaire de l'énergie nucléaire, pour les mêmes raisons qui me font m'opposer aux déficits publics: on ne peut fonder son confort d'aujourd'hui sur les contraintes que l'on impose aux générations futures. On ne peut fonder son confort sur une énergie qui produit des déchets dont la demi-vie atteint des milliers d'années et dont le trafic intéresse toutes sortes de mafias. On ne peut fonder son confort sur une énergie dont les risques, certes rares, mais gigantesques s'ils surviennent, ne peuvent être assumés par personne. Si les centrales nucléaires devaient payer des assurances responsabilité civile pour le montant réel du risque qu'elles font courir au monde, le courant qu'elles produisent serait plus cher que le courant solaire ou éolien. Autrement dit: invendable. L'économie de marché, si elle n'avait pas été tronquée par des lois aberrantes (limitation de la couverture d'assurance des centrales nucléaires à 330 millions de francs pour un assureur privé et 1 milliard auprès de la Confédération), n'aurait laissé aucune chance au nucléaire.

**“J’ai toujours été un adversaire de l’énergie nucléaire, pour les mêmes raisons qui me font m’opposer aux déficits publics: on ne peut fonder son confort d’aujourd’hui sur les contraintes que l’on impose aux générations futures.”**

Après Three Miles Island et Tchernobyl, il a hélas encore fallu l'accident nucléaire de Fukushima pour que notre pays se décide enfin à comprendre que cette énergie appartient au passé. Ce qui est « utile » dans la tragédie de Fukushima, c'est qu'elle a démontré que l'impensable peut quand même arriver, y compris une succession de malheurs confinant à la poisse absolue: un tremblement de terre de magnitude 9, un tsunami avec des vagues d'une hauteur de 23 mètres (15 mètres à Fukushima même), les groupes électrogènes qui tombent en panne, l'arrêt du refroidissement des réacteurs, des explosions, les fuites radioactives dans l'océan en raison des quantités d'eau utilisées en catastrophe pour tenter de maîtriser la fusion nucléaire en cours, etc.

Les autres énergies présentent elles aussi des risques. On connaît ceux liés aux barrages hydroélectriques et au charbon (qui au niveau mondial voit son exploitation en forte expansion, notamment en Chine). Le gaz naturel lui aussi, souvent évoqué comme solution de remplacement pour le nucléaire, présente d'importants dangers, non seulement pour l'environnement via l'émission de CO<sub>2</sub>, mais aussi via la destruction et la pollution des nappes phréatiques lors de

l'exploitation des gaz de schistes, elle-même encouragée par la croissance soutenue de la consommation et des prix du gaz. Sans parler des risques en matière de souveraineté, car le gaz est aujourd'hui, sur notre continent, un quasi monopole aux mains d'états qui l'utilisent fréquemment comme moyen de pression politique, voire militaire.

**“Il n’y a donc pas meilleure issue que de réduire notre consommation d’énergie.”**

Il n'y a donc pas meilleure issue que de réduire notre consommation d'énergie. A ce titre, j'adhère pleinement à l'analyse du Conseil d'Etat qui répondait en 2007 au concept fédéral en matière d'énergie<sup>26</sup>. Nous devons également renforcer la production d'énergies renouvelables. Cet aspect peut d'ailleurs se faire ici, à Genève et en Suisse, de manière micro-locale en exploitant au mieux les techniques de construction qui permettront à chaque bâtiment de devenir producteur d'énergie, alimentant le réseau de manière décentralisée.

Les 15'000 panneaux photovoltaïques installés sur le toit de Palexpo, qui devient ainsi la plus grande centrale solaire de Suisse et permet de couvrir les besoins annuels en électricité de 1200 ménages, sont là pour le prouver.

On pourrait également inciter les propriétaires d'immeubles de logement ou administratifs à réduire la consommation globale d'énergie (chaleur et électricité) de leurs bâtiments en supprimant définitivement l'impôt immobilier complémentaire pour les immeubles dont la consommation aurait diminué de plus de 25%.

On peut aussi agir de manière régionale en gérant de manière cohérente la problématique du tri des déchets – dans certains cantons, le tri fonctionne tellement bien que l'on doit importer des déchets pour alimenter les centrales thermiques qui fonctionnent grâce à eux – et une meilleure exploitation de la biomasse – y compris la croissance constante de nos forêts. Enfin, on doit renforcer notre autonomie via l'acquisition et la construction d'outils de production électrique renouvelables ailleurs en Europe, où des projets importants sont aujourd'hui en attente de capitaux en raison de la crise financière. Le marché européen de l'électricité étant unique, le courant circulant à la vitesse de la lumière, qu'importe si nos centrales électriques se situent au Lignon, en bordure d'océan au Portugal (marémotrices), voire au large (centrales éoliennes

26 Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 4 avril 2007. Curieusement, j'observe que le Conseil d'Etat était à l'époque méfiant à l'égard de la solution des centrales à gaz, mais simultanément prônait cette option pour Genève. Sincérité, courage...

offshore) ou dans l'un des déserts espagnols comme Bardenas ou Tabernas (qui recèlent un grand potentiel pour des centrales solaires).

## AFFRONTER LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

La pénurie de logements qui frappe le Canton depuis deux décennies ne se résoudra pas avec des promesses incantatoires, ni en vouant aux gémonies les entreprises qui, en générant de l'emploi et de la croissance, ont attiré à Genève des dizaines de milliers d'habitants supplémentaires.

On peut certes prôner la décroissance, comme l'ont fait régulièrement les socialistes<sup>27</sup>. On peut même, comme l'a fait un conseiller aux Etats écologiste, en août dernier<sup>28</sup>, prétendre que l'on devrait encourager la délocalisation d'entreprises genevoises, notamment industrielles, vers d'autres cantons « qui ont plus besoin de ces emplois que nous ».

Oui, on peut effectivement concevoir qu'une crise économique majeure, comme celle des années 90, avec l'explosion d'une bulle spéculative, un taux de chômage dépassant 7%, une dette publique doublée, ferait fuir quelques habitants et baisser les loyers, comme ce fut brièvement le cas en 1994 ou 1995. Mais ce pari est d'un cynisme effroyable, notamment à l'égard de ces milliers de familles qui ont pris le risque, devant l'impossibilité de trouver un logement à un loyer convenable, de placer l'ensemble de leur caisse de retraite dans les fonds propres nécessaires à l'acquisition d'un appartement. Car une telle situation déflationniste pousserait bon nombre d'entre elles vers la ruine.

On peut aussi prôner, comme le font les socialistes aujourd'hui, l'étatisation des sols pour y construire des logements subventionnés. En résumé, à peine caricaturé: les contribuables (ceux qui paient des impôts, donc pour le PS, « les riches ») paient pour exproprier des terrains qui serviront à loger des habitants sans le sou (car les « riches », c'est bien connu, n'ont qu'à se débrouiller tous seuls) qui nécessiteront ensuite force dépenses sociales, et l'engagement d'armées d'assistants sociaux et d'animateurs de rue, voire de médiateurs culturels, pour contenir les débordements que ces nouveaux ghettos ne manqueront pas de créer.

Tout n'est pas à jeter, bien sûr, dans l'idée de ma concurrente socialiste – dont je souligne ici, même si une campagne électorale se prête mal aux compliments,

<sup>27</sup> Avant de se convertir, tout récemment, à l'idée d'une « réindustrialisation de la Suisse », montrant par là même leur méconnaissance crasse de notre tissu économique où l'industrie, précisément, occupe une place essentielle et très dynamique.

<sup>28</sup> Emission « Forum » du 8 août 2011, Radio Suisse Romande.

qu'elle a le mérite d'émettre des propositions concrètes, ce qui manque souvent cruellement au débat politique. Je pense effectivement que l'Etat et les communes, qui disposent de réserves foncières importantes, peuvent réfléchir à leur réaffectation en faveur du logement. C'est ainsi qu'à la pointe de la Jonction, plutôt que d'y installer encore des bureaux ou un centre de recherche, comme le prône le Conseil d'Etat, les terrains aujourd'hui affectés au dépôt des TPG pourraient être attribués en droit de superficie à des privés sous mandat de prestation, chargés d'y construire des logements de qualité pour toutes les catégories de population.

---

**“La pénurie de logements qui frappe le Canton depuis deux décennies ne se résoudra pas avec des promesses incantatoires, ni en vouant aux gémonies les entreprises qui, en générant de l'emploi et de la croissance, ont attiré à Genève des dizaines de milliers d'habitants supplémentaires.”**

---

Un projet de loi<sup>29</sup> avait d'ailleurs été déposé par des députés de mon Parti en 2009, détaillant le mécanisme financier qui permettait de construire, sans aucun engagement financier de l'Etat (en dehors d'un droit de superficie avantageux), près de 550 logements de 4 pièces (ou 2180 pièces) disponibles à des loyers mensuels à peine supérieurs à 1000 francs. De la même manière, dans la zone du projet Praille-Acacias-Vernets, l'Etat sait qu'il est dans son intérêt de trouver des solutions de relogement d'activités industrielles pour permettre, en lieu et place, d'accueillir des logements et des commerces, et d'autres activités mixtes, sur des terrains dont l'Etat conserve la maîtrise.

Cela ne suffit toutefois pas. La pénurie actuelle provient également d'autres facteurs, qui doivent être abordés par le Conseil d'Etat avec fermeté:

- les réticences de certaines communes à participer à l'effort indispensable en matière de logements ;
- l'attitude paradoxale d'une partie de la population qui, globalement, souhaite la construction de logements dans le Canton, mais s'y oppose lorsqu'il s'agit de les bâtir dans leur propre commune<sup>30</sup>;
- la législation genevoise censée protéger les locataires, mais ne servant au final qu'à dissuader les investisseurs de s'engager dans des projets de construction d'immeubles locatifs, législation qui aggrave donc la pénurie ;

<sup>29</sup> Projet de loi 10440.

<sup>30</sup> On peut parler ici de l'attitude NIMBY (not in my backyard), acronyme anglais désignant les personnes s'opposant à la construction, dans leur environnement proche, d'infrastructures publiques nécessaires à la collectivité mais induisant des nuisances qu'elles refusent de supporter.

- l'extraordinaire complexité de la législation genevoise dans le domaine des constructions et l'incroyable rigidité avec laquelle elle est appliquée ;
- le manque de loyauté de certains groupements qui, par exemple quelques semaines après avoir signé avec l'Etat un accord définissant une nouvelle politique de l'aménagement (la fameuse « paix du logement »), ont déterré la hache de guerre en lançant des initiatives populaires dont l'adoption réduirait à néant les avancées de cet accord.

A ce titre, le conseiller d'Etat Mark Muller, dans le contexte du PAV, avait fait d'importantes concessions, pouvant par ailleurs avoir un impact très défavorable sur l'acceptation de ce projet par les actuels riverains (je pense notamment à la proportion de 2/3 de logements sociaux). Ces accords n'ayant pas permis à l'autre partie de tenir certains de ses engagements, ils doivent pouvoir être remis en question, dans l'intérêt public. De même qu'une révision complète de la LDTR, afin de l'apurer de ses effets pervers en préservant ce qui avait justifié son adoption par le peuple, devrait être possible sans tabou ni exclusive.

---

**“Les communes n'ont aujourd'hui aucun intérêt économique à accueillir des logements, en raison du mode de répartition de l'impôt communal.”**

---

S'agissant des communes, je suis certain que l'attitude du Canton a grandement contribué à durcir leurs positions et à susciter leur méfiance à l'égard de ses projets de construction. Cette attitude doit changer, et les négociations – notamment sur le plan directeur cantonal – doivent être reprises dans les meilleurs délais dans un climat de franchise et de transparence. Je suis certain également que les communes n'ont aujourd'hui aucun intérêt économique à accueillir des logements, en raison du mode de répartition de l'impôt communal, qui profite davantage aux communes accueillant des emplois qu'à celles accueillant des habitants – voire qui finit par les contraindre à des hausses d'impôts.

Il faut également revoir le mode de péréquation, afin que les communes qui font le choix de construire des immeubles – et d'accueillir ainsi un plus grand nombre d'habitants que s'il s'agissait de maisons individuelles – aient ensuite les moyens d'assurer les charges publiques importantes engendrées par cet accroissement de leur population.

La construction de 2500 logements par année au minimum, de tous types – PPE comme loyers modérés – doit être définie par le Conseil d'Etat comme une priorité absolue. Dans ce contexte, Praille-Acacias-Vernets et les 11'000 logements qui doivent y voir le jour ne doit plus être un projet, mais devenir une réalité.

Une ceinture de logements doit également voir le jour au-delà du centre urbain. Mais les communes concernées ne doivent pas être forcées de céder ou de déclasser leurs terrains sans garanties.

Le Canton doit négocier avec elles des solutions pragmatiques. En proposant par exemple de transférer ces terrains à des fondations immobilières qui s'engagent à construire des logements destinés aux familles genevoises, aux enfants de leurs communiens.

Enfin, la mise en œuvre de grands projets déjà en cours aux Vergers (Meyrin), à la Chapelle Les Sciens (Lancy / Plan-les-Ouates) ou aux Cherpines (Plans-les-Ouates) doit être accélérée. Il n'est pas normal qu'il faille attendre plus de dix ans entre les premiers plans d'un projet de construction logement et les premiers coups de pioche. Une simplification des procédures administratives me paraît indispensable, les possibilités de recours (quatre à l'heure actuelle !) étant trop nombreuses et ralentissant de manière anormale le développement de projets utiles au développement de Genève.

---

**“Une simplification des procédures administratives me paraît indispensable, les possibilités de recours étant trop nombreuses.”**

---

## DÉFINIR UNE VRAIE POLITIQUE DE LA VILLE

Le Grand Conseil vient de voter une nouvelle « loi sur la cohésion sociale en milieu urbain », triste avatar de ce qui nous avait été promis dans le Discours de Saint-Pierre comme la définition d'une « véritable politique de la ville ».

Le 7 décembre 2009, le Conseil d'Etat avait en effet promis de prendre acte du fait que la majeure partie des Genevois vivent désormais dans un environnement urbain et que cette réalité a un impact fort sur leur mode de vie. Que ce constat devait nous conduire à penser la ville dans sa globalité. De cette ambition, n'est restée qu'une modeste loi « sur la cohésion sociale en milieu urbain » qui se borne à créer un organe de concertation entre Etat et communes en matière sociale. Un organe qui, soit dit au passage, crée une commission officielle supplémentaire, alors que la législature 2005-2009 avait tenté d'en réduire le nombre, et s'échine à inventer, voire à renforcer des doublons entre le Canton et les communes, alors qu'il importerait plutôt de définir avec plus de clarté les compétences de chacun. Car on sait bien que lorsque tout le monde est chargé de tout, plus personne n'est responsable de rien.

Pourtant, une conception moderne du développement urbain est impérative si l'on veut conserver pour les habitants de la région un cadre de vie humain, garantissant une qualité de vie si essentielle à ce qui reste, au fond, le but de chacun: la quête du bonheur.

Une politique de la ville, ce n'est pas la création d'un « machin » de plus servant à alimenter des doublons. Une politique de la ville, ce n'est pas le constat d'inégalités sociales permettant de justifier l'augmentation de dépenses sociales dans certains quartiers. Définir une politique de la ville, c'est décider quel type de ville doit être celle de demain: une ville multipolaire (comme j'y aspire), ou une ville monocentrée (comme aujourd'hui) ? Une ville où chaque quartier se spécialise dans une activité (le logement ici, les bureaux là, l'industrie ailleurs, l'administration plus loin, les commerces dans la périphérie) ou une ville, que j'appelle de mes vœux, où s'organise une véritable mixité des activités et des

---

**“Une ville véritablement républicaine, où l'on apprend à connaître, à comprendre et à apprécier les différences, et où l'on cultive le sentiment d'appartenance à une véritable communauté de destins.”**

---

modes de vie ? Une ville où l'habitat organise une ségrégation économique entre riches et pauvres, comme dans les villes anglo-saxonnes<sup>31</sup>, ou une ville véritablement républicaine, où l'on apprend à connaître, à comprendre et à apprécier les différences, et où l'on cultive le sentiment d'appartenance à une véritable communauté de destins ? C'est ce type de réflexion que je souhaite mener pour Genève au Conseil d'Etat, impliquant les politiques d'aménagement, de construction et de transport.

Le principal impact de la croissance d'une agglomération sur la vie de ses habitants se manifeste, partout dans le monde, par une croissance équivalente du temps consacré aux déplacements entre lieu de travail et lieu de domicile. Ce temps est objectivement un temps perdu en termes de qualité de vie : il ne peut être consacré ni au travail, ni au repos, ni à la famille, ni au sport, ni à tout autre loisir. Il génère au contraire du stress, de l'insécurité, des risques d'accidents et une sédentarisation accrue, contribuant ainsi de manière non négligeable à aggraver les enjeux de santé publique liés à la vie en milieu urbain<sup>32</sup>.

---

31 Chaque grande ville britannique ou étasunienne a son quartier africain, arabe, juif, turc, italien, latino, son Chinatown... S'y déploie un communautarisme faisant souvent obstacle aux aspirations individuelles (les mariages entre membres de deux membres de communautés différentes sont rares et souvent source d'exclusion).

32 *Les 7 grands maux des trajets domicile/travail*, Regus, 17 février 2011.

Cette réalité contribue à accroître également les inégalités entre les habitants des centres urbains, économiquement favorisés et pouvant se permettre de loger à proximité de leur lieu de travail, et ceux de la périphérie, condamnés à consacrer plusieurs heures par jour à leurs déplacements. On observe ainsi que les temps moyens de déplacement en Ile-de-France oscillent entre 1h30 par jour pour les Parisiens intra-muros, et 2h30 pour les habitants de la Seine-et-Marne, de l'Essonne ou des Yvelines.

L'inégalité par rapport au temps à disposition pour le travail, la famille, les apprentissages ou le sport est l'un des aspects les plus cruciaux de la *gentryfication*<sup>33</sup> des pôles urbains. Celles et ceux qui n'ont pas le privilège de résider au cœur de l'agglomération se trouvent ainsi voués à sacrifier leur qualité de vie et celle de leur famille. Les transports pendulaires représentent par ailleurs pour ces personnes des coûts importants, en forte augmentation (notamment sur l'essence), et exercent une charge croissante sur les infrastructures de transports collectifs et privés, ainsi que sur l'environnement (pollution sonore et atmosphérique).

---

**“Celles et ceux qui n'ont pas le privilège de résider au cœur de l'agglomération se trouvent ainsi voués à sacrifier leur qualité de vie et celle de leur famille.”**

---

Etablir le principe d'une limite maximale de durée moyenne de déplacement entre le lieu de travail et celui de domicile, fixée à 30 minutes, permettrait de traduire en termes concrets, au niveau de chaque individu, les objectifs des politiques de l'aménagement et de la mobilité. Cela supposera de prendre des décisions stratégiques sur le type d'agglomération que doit devenir Genève pour conserver sa qualité de vie. Concrètement, cela impliquera de planifier un développement multipolaire, en s'efforçant de réunir dans chaque pôle une grande mixité des activités et des modes de vie, afin de réduire les besoins de mobilité d'un pôle à l'autre.

---

33 Le mot « gentryfication », de l'anglais « gentry », petite noblesse, démontre sociologiquement qu'une forme de nouvelle « noblesse » se constitue dans l'hyper-centre des grandes villes, une classe de privilégiés pouvant se rendre à son travail en vélo ou à pied, une sorte de catégorie de « Bourgeois-Bohème » hyper-privilégiée, tandis que dans les banlieues s'étaient des centaines de milliers de travailleurs jetés, chaque jour, dans une triste transhumance automobile ou métropolitaine, pour aller de leur dortoir à leur bureau. Un accroissement d'écart non pas seulement économique, mais en terme de qualité de vie, qui suscite le sentiment de villes où se côtoient, à distance, des groupes sociaux toujours plus éloignés les uns des autres, avec des risques d'explosion non négligeables comme ils se sont observés dans les émeutes en France en 2007 et à Londres et Tottenham au printemps dernier.

## AFFRONTER LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT

Cette réflexion, qui doit être menée à l'échelle de l'agglomération, exige aussi que l'on aille enfin de l'avant dans la construction de la seule infrastructure de transport qui permettra d'améliorer la qualité de vie dans la métropole genevoise : la traversée du lac autoroutière (bouclant enfin le « périph » lacunaire que constituent l'autoroute de contournement et l'autoroute blanche) et ferroviaire, seule à même de raccourcir les temps de trajets des habitants et de décharger le centre-ville de la partie du trafic qui n'aspire qu'à l'éviter.

Le Pont du Mont-Blanc a été construit il y a 150 ans. La Ville de Genève comptait alors 50'000 habitants et les voitures automobiles n'existaient pas. Depuis 1862, aucune autre traversée majeure n'a été réalisée. Genève tente donc de faire cohabiter sur un minuscule territoire tous les types de transports et un nombre d'usagers de la route en constante augmentation. Les nœuds et les points de friction se multiplient, tout comme les tensions entre piétons, automobilistes et cyclistes. Comme en matière de logements, Genève étouffe et doit absolument se donner de l'air.

La construction d'une nouvelle traversée du lac n'est donc plus une hypothèse, c'est une nécessité absolue. Un projet crédible doit être finalisé rapidement et devenir une priorité cantonale mais surtout nationale. Cette traversée permettra de désengorger le centre-ville du trafic de transit, en offrant une véritable alternative aux automobilistes. Partant de là, nous pourrions développer un réseau de transports publics qui prouvera dans les faits qu'il est plus simple et surtout plus rapide de prendre un tram ou un bus pour se rendre au centre-ville.

---

**“Le Pont du Mont-Blanc a été construit il y a 150 ans. La Ville de Genève comptait alors 50'000 habitants et les voitures automobiles n'existaient pas. Depuis 1862, aucune autre traversée majeure n'a été réalisée.”**

---

Nous pourrions également mettre sur pied un véritable réseau de pistes cyclables séparées du reste du trafic, plus sûres pour leurs usagers, mais aussi pour les autres utilisateurs de la voie publique.

Nous pourrions enfin créer un véritable centre-ville piéton, pensé de manière globale et non défini à l'emporte-pièce.

C'était une très belle journée. Une journée d'anniversaire. Le 100e anniversaire d'une résidente de la Ville, il y a trois ans. Son fils, âgé de 81 ans je crois, était à la retraite depuis 16 ans déjà. Son petit-fils, lui, travaillait dans une entreprise de la place et était dans la force de l'âge – disons la cinquantaine. Son arrière-petit-fils suivait de brillantes études universitaires. Et tenait dans ses bras un splendide bébé de quelques mois à peine.

Cinq générations dans un salon: le miracle de la longévité, la plus prodigieuse conquête de l'homme, qui suppose la conjonction de plusieurs bienfaits. La paix, d'abord ; des siècles même de paix puisque c'était une famille genevoise, dont aucune génération n'avait été fauchée par l'échec de la politique: la guerre. Ensuite, la prospérité d'un pays qui a permis à chaque génération de se construire. Puis, une santé publique à laquelle contribuent des infrastructures comme l'approvisionnement en eau potable, le chauffage, des égouts maîtrisés. Oui, c'est aussi le rôle de la politique. Enfin, les avancées formidables de la médecine, grâce aux facultés universitaires, et grâce aux puissants efforts alliés de la science et du capitalisme. Je veux parler de la découverte de la pénicilline, dont la fabrication a requis l'industrialisation des techniques de production des préparations médicales, ce qui supposait des moyens financiers gigantesques. C'est cette industrialisation – alimentée par le capitalisme – qui a permis le développement de millions de molécules, qui ont à leur tour sauvé des milliards de vies. L'espérance de vie, en Europe, au milieu du 19e siècle, atteignait tout juste 48 ans. Elle est aujourd'hui à Genève de près de 85 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes.

Cinq générations dans une ville. Et ce jour-là, une seule d'entre elles qui produisait des revenus pour faire vivre les quatre autres. De quoi donner le vertige.

---

**“Cinq générations dans une ville. Et ce jour-là, une seule d'entre elles qui produisait des revenus pour faire vivre les quatre autres. De quoi donner le vertige.”**

---

De quoi rappeler, une fois de plus, combien l'équilibre de notre solidarité dépend aussi de l'immigration, de ces femmes et de ces hommes qui viennent en Suisse à l'âge adulte pour y travailler immédiatement, et compenser le déficit démographique qui, sans eux, nous ruinerait.

Cinq générations dans une ville. C'est aussi cinq appartements. Et pourquoi pas six: le quinquagénaire était peut-être divorcé, lui et son ex-épouse vivant chacun dans un 4,5 pièces, afin de pouvoir héberger leur fils à tour de rôle. L'octogénaire, lui, avait peut-être conservé le 6 pièces dans lequel il logeait depuis plus de 40 ans, car il était impossible de trouver un 2 ou 3 pièces sans payer un loyer exorbitant. Pas exclu non plus que l'étudiant et sa fiancée habitent séparément, l'un dans un studio, l'autre chez ses parents avec le bébé, cherchant depuis le 4e mois de grossesse un logement convenable, malheureusement sans succès.

Les défis liés au vieillissement de la population ne se bornent pas au financement des caisses de retraites. Ils offrent également, avec les besoins croissants d'encadrement et de santé que ce vieillissement génère, un formidable gisement d'emplois pour l'avenir

Cinq générations dans une ville, cela impose aussi de trouver de nouveaux modes d'habitat, plus flexibles, des dispositifs intelligents permettant à l'octogénaire de céder son 6 pièces pour un 2,5 pièces en étant assuré de payer un loyer inférieur. A l'étudiant de loger dans un studio modulable en 2 ou 3 pièces avec les studios voisins, selon les besoins qui évoluent parce que la vie réserve des surprises. A la centenaire, qui peut encore se passer de l'EMS, mais pour qui l'autonomie complète n'est plus envisageable, un appartement dans un immeuble mixte, avec encadrement médical léger.

Toute une vie à réinventer. Pour que chacun trouve une place digne dans notre société.

## ÊTRE RESPONSABLE DEVANT L'HISTOIRE

Evoquer, en préambule d'un programme électoral, des personnalités telles que Rousseau, Voltaire, Henri Dunant, Elie Ducommun<sup>34</sup>, James Fazy, Georges Favon, William Rappard<sup>35</sup>, Jean Piaget, peut être interprété comme une forme de snobisme entendu, d'humanisme kitsch. Je regretterais qu'il en soit ainsi, car ces hommes – de même que des femmes telles que Emilie Gourd, Germaine de Staël, Marguerite Frick-Cramer, Jeanne Hersch, Ella Maillart, attestent le rôle particulier de Genève dans l'histoire du monde. Lieu du premier arbitrage international (le Traité d'arbitrage de l'Alabama), lieu de la création du CICR et dépositaire des conventions de Genève, terre d'élection du multilatéralisme

34 Chancelier d'Etat de Genève de 1862 à 1865, fondateur du Bureau international de la Paix en 1891, 2e Prix Nobel de la paix en 1902

35 Président de Harvard de 1909 à 1933, ayant joué un rôle déterminant dans l'attribution du siège de la Société des Nations à Genève en 1919, fondateur en 1927 de l'Institut HEI, co-fondateur de la Société du Mont-Pèlerin en 1947 pour promouvoir un « nouveau libéralisme » face au fascisme, au communisme et à l'interventionnisme étatique.

mondial sur la règlementation des questions touchant au commerce international, au climat, aux migrations, aux réfugiés, à la santé, au droit du travail, Genève n'est pas un lieu comme un autre. S'en souvenir relève du devoir. Celles et ceux qui participent aux responsabilités gouvernementales deviennent, un temps, dépositaires de cet héritage unique, et responsables de le transmettre aux générations futures.

## “Genève n'est pas un lieu comme un autre. S'en souvenir relève du devoir.”

Ce rôle unique dans le monde (contribuer à la paix, aux droits de l'Homme, à l'équité du commerce et du travail), Genève doit le préserver. Cela suppose notamment une attention soutenue aux conditions de sécurité dans notre Canton (assurer la sécurité des habitants, tout en démontrant qu'on peut le faire dans le respect des droits individuels et de la dignité humaine), aux conditions du débat démocratique (démontrer qu'en démocratie, toutes les questions peuvent être débattues jusque devant le peuple, mais dans le respect de l'adversaire et de sa propre dignité), aux conditions de la liberté religieuse (démontrer que l'espace public, pour protéger la liberté de croyance et de pratique, doit donner droit de cité aux convictions religieuses, tout en admettant des restrictions dans l'intérêt de la préservation de l'ordre public et de la paix religieuse), et aux conditions de commerce et de travail dans un contexte de loyauté des échanges (économie de marché, partenariat social et lutte contre le travail au noir).

## RÉTABLIR L'AUTORITÉ

Sur le plan de la sécurité, nous devons reconnaître que les compétences cantonales et communales, bien que constitutionnellement importantes, sont en réalité tributaires de la législation fédérale. On peut bien sûr critiquer chaque conseiller d'Etat en charge de ce dossier, lui attribuer la responsabilité exclusive de chaque cambriolage ou de chaque agression. On doit d'ailleurs le faire, pour obtenir que le Canton exploite au mieux la marge de manœuvre dont il dispose pour agir. Mais si l'on veut sincèrement lutter contre l'accroissement de l'insécurité et rétablir l'Autorité publique dans nos rues, c'est au niveau de la Confédération que l'essentiel se joue.

C'est elle en effet qui a adopté, au début des années 2000, le nouveau code pénal, entré en vigueur en 2007<sup>36</sup>, instaurant le fameux régime des jours-amende. Alors que la France, au contraire, introduisait le principe des peines plancher pour les récidivistes, l'abolition en Suisse de la notion de récidive et des peines de prison pour « petits délits » a bien évidemment transformé notre pays en eldorado des voyous de toutes sortes. Imaginez: il est aujourd'hui encore plus « cher » pénalement de stationner trop longtemps sur une place de parc avec sa voiture, que de vendre de l'héroïne à des mineurs.

---

**“Il est aujourd'hui encore plus « cher » pénalement de stationner trop longtemps sur une place de parc avec sa voiture, que de vendre de l'héroïne à des mineurs.”**

---

Et que dire d'un directeur d'EMS qui risque davantage pour avoir laissé un résidant fumer à l'intérieur de son établissement qu'un voyou qui arrache un sac-à-main dans la rue ?

Malgré des interventions parlementaires (en particulier des conseillers nationaux PLR Christian Lüscher et Isabelle Moret, mais aussi de certains élus démocrates du centre et démocrates-chrétiens) dès la première année de cette réforme, le Conseil fédéral – avec Christoph Blocher, puis avec Eveline Widmer-Schlumpf – a tergiversé, lancé une procédure de consultation en 2010 seulement, et attendu encore jusqu'à avril 2012 pour proposer au Parlement une correction de ce régime, qui mettra encore au moins deux ans à être votée et à entrer en vigueur.

C'est en effet la Confédération qui se montre impuissante – ou peu intéressée – à négocier et à faire respecter des accords de réadmission avec les pays de provenance de criminels pour lesquels notre justice prononce des décisions d'expulsion, que personne n'a les moyens d'exécuter sans ces accords. La liste de ces accords (dont plusieurs ne sont pas respectés) est édifiante sur les priorités du Conseil fédéral<sup>37</sup>. Cette inaction et cette impuissance ne laissent pas de surprendre, car dans d'autres domaines – et c'est heureux – nos autorités fédérales se montrent particulièrement habiles et parviennent à signer presque chaque

---

36 Le conseiller fédéral Christoph Blocher avait présenté cette réforme – votée par les Chambres fédérales avant son élection au Conseil fédéral, mais dont il a piloté l'entrée en vigueur en 2007 – comme « La réforme du siècle », sans jamais s'interroger sur son caractère laxiste. Et qu'on ne nous dise pas qu'il taisait cette divergence par respect de la concordance: le 4 octobre 2006, en voyage en Turquie, il indiquait que certaines dispositions de ce code pénal suisse lui faisaient « mal au ventre ». Il ne s'agissait pas des jours-amende, établissant l'impunité de fait pour nombre de criminels, mais de la norme pénale antiraciste.

37 [http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/internationales/internationale\\_vertraege/ref\\_rueckuebernahme.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/internationales/internationale_vertraege/ref_rueckuebernahme.html)

mois de nouveaux accords (en matière fiscale par exemple). Faut-il en déduire que la Confédération, qui n'a pas à supporter les coûts de cette criminalité importée (en surcharge de la police, de la justice et du domaine pénitentiaire, coûts exclusivement à la charge des cantons), s'en accommode plutôt bien que mal ?

Genève verse chaque année, par habitant, plus de 3'700 francs à la Confédération pour l'impôt fédéral direct – contre une moyenne nationale de 2'300 francs par habitant. C'est à peu près 2 milliards censés ainsi financer « la défense nationale ». Mais depuis que la guerre est finie<sup>38</sup>, cet argent devrait au moins servir à garantir à ceux qui paient cet impôt (et les Genevois figurent ici en proportion très élevée, environ 10% des recettes totales de l'IFD) une sécurité digne de ce nom. Je proposerais que, dans ses négociations avec la Confédération, Genève envisage sérieusement de retenir cet impôt perçu sur ses habitants, au moins en partie, afin de placer les autorités fédérales devant leurs responsabilités.

Car c'est encore la Confédération qui adopte un nouveau code de procédure pénale qui aggrave la charge de travail des policiers. C'est encore la Confédération qui sous-estime gravement les besoins de notre Canton en matière de garde-frontière (grâce à Schengen<sup>39</sup>, ceux-ci peuvent effectuer des contrôles dans un rayon bien plus important qu'en se bornant au rôle de « planton » sur une frontière; mais pour pouvoir les faire réellement, ils ont besoin de plus d'effectifs – il manque selon moi assurément 60 gardes-frontière à Genève).

---

**“La décision d'envoyer des gardes-frontière suisses surveiller la frontière entre l'Ukraine et la Pologne durant le prochain Euro de foot paraît surréaliste. Et témoigne des priorités de Berne.”**

---

Dans ce contexte, la décision d'envoyer des gardes-frontière suisses surveiller la frontière entre l'Ukraine et la Pologne durant le prochain Euro de foot paraît surréaliste. Et témoigne des priorités de Berne.

---

38 Le système constitutionnel suisse prévoit par ailleurs qu'en principe, seuls les cantons prélèvent les impôts directs. De manière périodique, le peuple doit donner à la Confédération l'autorisation de prélever des impôts. La dernière fois, c'était en 2004. La prochaine fois, ce sera en 2020.

Ce n'est qu'en raison de crises majeures que la Suisse a introduit l'imposition directe au plan de la Confédération. D'abord en 1915, jusqu'en 1932. Puis, l'impôt fédéral de crise, deux ans plus tard, remplacé en 1941 par l'impôt fédéral « de défense nationale ».

39 Contrairement à une idée reçue, et alimentée par certains milieux à gauche comme ailleurs, l'accord de Schengen permet de renforcer la coopération policière et de rendre plus efficaces les contrôles des garde-frontière. Plusieurs affaires criminelles – par exemple celle du fameux braquage de Thônex en novembre 2010, dont les auteurs ont été arrêtés grâce à la collaboration entre les polices lyonnaise et genevoise – ont pu être élucidées grâce à ces accords.

Enfin, la Confédération, en revoyant à la baisse les moyens accordés aux cantons pour l'accueil de requérants d'asile, a provoqué depuis plusieurs années une situation de pénurie constante, les obligeant à ouvrir des abris de protection civile – exercice coûteux, suscitant régulièrement des inquiétudes dans la population. Le chef du Département fédéral de justice et police<sup>40</sup> avait estimé que le dispositif devait permettre l'accueil, chaque année, de 10'000 nouveaux requérants en Suisse. Jamais dans la précédente décennie la réalité n'a été inférieure à 15'000, et elle dépasse aujourd'hui 20'000 par an.

Tout le reste, en matière de sécurité, c'est-à-dire tout ce qui relève de la compétence cantonale, doit être entrepris avec vigueur: augmentation des effectifs de la police, révision des tâches des policiers pour concentrer leur action sur les véritables missions de sécurité, renforcement de la conduite et de la hiérarchie de la police cantonale, augmentation du nombre de places de prison tout comme de détention administrative pour les criminels en situation irrégulière, mais aussi restructuration en profondeur de la collaboration avec les polices municipales et renforcement de leurs propres compétences.

La sécurité est la première des libertés. Elle doit être assurée avec fermeté, mais avec dignité également. Car les systèmes exclusivement répressifs entraînent généralement une aggravation des manifestations violentes et des statistiques de la criminalité. Mais c'est tout autant le cas des systèmes prétendant remplacer la répression par l'inaction<sup>41</sup>.

## PRÉSERVER LA PAIX RELIGIEUSE

La paix confessionnelle, conquête lente et laborieuse du 19<sup>e</sup> siècle à Genève, avec le soutien d'ailleurs, lors de la votation populaire de juin 1907 supprimant le budget des cultes<sup>42</sup>, de membres éminents des différentes confessions concernées, est un atout essentiel pour une société plurielle comme Genève. La multiplication d'idéologies violentes et excluantes dans notre continent et dans le reste du monde au cours des deux dernières décennies (tant l'islamisme radical que le renouveau des théories nazies, dont l'actualité nous atteste, malheureu-

40 Le conseiller fédéral escomptait là un moyen de réaliser des économies dans le dossier de l'asile. La réalité, c'est que si la Confédération a bel et bien réalisé des économies, c'est simplement en reportant des coûts et des problématiques croissantes sur les cantons. La situation concrète du citoyen-contribuable, elle, s'est dégradée.

41 Au cours de l'élaboration du budget de la Ville de Genève 2011, la majorité de gauche a supprimé, dans le budget de la police municipale, la création de 20 postes supplémentaires pour les remplacer par des postes de médiateurs culturels dans les musées. De même que la rhétorique du PS sur la sécurité consiste généralement à dire qu'il suffit de donner des prestations sociales plus généreuses pour supprimer les sources de criminalité. Ce qui est une vision étonnante: les socialistes veulent-ils dire que les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale, voire les rentiers AVS/AI, sont les auteurs des crimes dans notre Canton et qu'ils le font parce qu'ils créent misère? Ou alors voudraient-ils dire qu'il faut, fissa, verser des rentes confortables à chaque « zizou » ou braqueur lyonnais, afin qu'il devienne du jour au lendemain un brave type?

42 Ce vote a enfin mis un terme au Kulturkampf qui avait duré 30 ans et divisé la société genevoise.

sement, la montée symétrique<sup>43</sup>) nous oblige à nous montrer très attentifs aux risques que celles-ci peuvent faire courir à nos sociétés libérales.

L'Assemblée constituante a choisi de supprimer, dans la Constitution, l'inéligibilité des ecclésiastiques, estimant que l'incompatibilité de fonction suffit. Cette approche me paraît légère et mériter plus profonde réflexion. En effet, l'idée qu'un ecclésiastique devienne un acteur politique à part entière me semble à la fois l'éloigner de ce qui fait la beauté de son engagement (la démarche spirituelle et religieuse) et mettre en péril l'idée de la séparation de l'Etat et des églises. Le plus étonnant est que cette abrogation intervient alors qu'en Suisse même, certains acteurs se revendiquant d'une idéologie légitimant la discrimination homme – femme et de l'application de peines corporelles allant jusqu'à la peine de mort par lapidation, montrent des velléités de renforcer leur présence dans l'espace public et politique. Je me demande par exemple quelles explications donneront les constituants lorsqu'un imam salafiste se présentera à une élection judiciaire pour y trancher des litiges relevant du droit de la famille. Mais peut-être me dira-t-on avec malice que je peins le diable sur la muraille ?

---

**“La laïcité n'a de valeur et de sens que lors qu'elle sert le but le plus estimable : la liberté et la paix religieuses. Elle doit être ouverte et dynamique.”**

---

A l'inverse, l'Assemblée constituante a voulu intégrer l'idée que l'Etat entretienne des relations avec les « communautés religieuses ». Même si le terme « communauté » me semble mal choisi, fort peu républicain et imprécis (s'agit-il d'associations à but religieux, ou de communautés religieuses constituées? Dans ce cas, quel mode de désignation assure que leurs représentants soient légitimés à s'exprimer au nom des fidèles?), l'idée doit être poursuivie. Car la laïcité ne doit pas conduire à ignorer le fait religieux, à faire comme s'il n'était rien, à nier la spiritualité. La laïcité n'est pas le matérialisme athée. La laïcité n'a de valeur et de sens que lors qu'elle sert le but le plus estimable : la liberté et la paix religieuses. Elle doit être ouverte et dynamique.

---

43 La symétrie entre la tragédie connue par la France avec l'affaire Merah, qui a révélé des problématiques profondes attestant que ce genre de criminel n'est pas un phénomène isolé – les déclarations de son frère, son mépris pour les institutions civiles (il a célébré un mariage religieux devant un imam sans avoir sanctionné préalablement l'union conjugale devant l'autorité civile), les graves écarts de certains enseignants ayant appelé à une minute de silence en mémoire du criminel, etc. – et de l'autre côté l'ouverture du procès Anders Breivik. Sans oublier l'incroyable indécence d'un grand libraire de la place, qui annonce la semaine de la commémoration de la Shoah qu'il mettra Mein Kampf en vente libre sous prétexte qu'il s'agit d'un objet commercial comme un autre, tandis que deux mois plus tôt, pour défendre la loi sur le prix unique du livre, le même libraire dissertait abondamment sur le rôle d'encadrement et d'acteur culturel des libraires...

Pourtant, entretenir des relations avec les organisations religieuses n'est pas non plus un but, ce n'est qu'un moyen. Le moyen d'atteindre un objectif qui n'est pas une seule fois évoqué dans le projet de nouvelle constitution. Le but, à mon sens, dans une société aux valeurs républicaines, doit être de parvenir à assurer l'adhésion de ces organisations religieuses à un certain nombre de valeurs, essentiellement:

- a) la liberté de croyance, de conscience et d'expression ;
- b) la liberté, pour toute personne, de quitter une religion ou d'en changer ;
- c) la liberté, pour toute personne, de choisir librement son mode de vie ;
- d) le primat de la loi civile sur toute prescription religieuse qui lui serait opposée ;
- e) l'égalité entre les sexes et la mixité dans tous les secteurs de la société ;
- f) le rejet de la violence ;
- g) le caractère laïc et mixte de l'enseignement public ;
- h) la démocratie ;
- i) le respect mutuel entre les religions et les confessions.

Ces relations doivent aussi envisager de garantir l'indépendance de ces organisations religieuses par rapport à des Etats étrangers, ou du moins une véritable transparence de leurs principaux financements – chose que l'on demande aux partis politiques. Cela peut impliquer également un engagement accru de l'Etat dans la formation des prédicateurs au contexte suisse. Dans tous les cas, ces réflexions devront être abordées avec l'ensemble des parties concernées, dans un esprit d'ouverture et d'intérêt public. Je suis ici ouvert à toute proposition, mais à mes yeux, les valeurs définies plus haut avec les lettres a) à i), constituent un socle intangible.

## RENFORCER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

L'école publique, gratuite et obligatoire est le creuset de la République. C'est en elle que se forge le principe fondamental du droit de chacun à une instruction et de l'égalité des chances. Un principe qu'il ne s'agit pas de confondre avec le droit à un diplôme pour tous: l'école doit cultiver le goût de l'effort, valoriser le travail et conduire chaque élève à s'élever par le savoir et les compétences qu'il acquiert grâce à son travail, sous la conduite à la fois bienveillante et ferme d'un « maître ».

---

**“L'école doit cultiver le goût de l'effort, valoriser le travail.”**

---

Je sais, on ne parle plus de maître d'école aujourd'hui. Pour les tenants d'une pédagogie de l'égalitarisme, c'est devenu un gros mot. Et pourtant, il est porteur

à mon sens de l'idée d'un parcours initiatique, sur le modèle des maîtres du compagnonnage. Ce vocable est porteur d'un respect de celui qui le porte pour les connaissances qu'il a reçues en héritage durant son apprentissage, qui les a cultivées et complétées durant son compagnonnage, et qui les transmet, ainsi enrichies par l'expérience, à d'autres apprentis qui, à leur tour, feront évoluer ces savoirs et les transmettront. Il y a, dans ce vocable, l'idée d'une permanence, d'une culture, d'une tradition<sup>44</sup>. Le « maître », dans cette acception scolaire, ne possède pas de pouvoir sur les élèves (cette vision-là préfère le terme de « régent »), mais une autorité grâce à son savoir et à son savoir-faire.

Cette affirmation ne conteste pas les avancées des sciences de l'éducation, de la neurologie, de la compréhension des techniques d'apprentissage, de la prise en considération des aptitudes et des faiblesses de chaque élève. Mais elle affiche ma distanciation claire d'un mode de pédagogie libertaire, qui s'est manifestée depuis plusieurs décennies dans notre Canton et ailleurs, se cristallisant de manière spectaculaire, entre 2000 et 2006, dans le débat sur l'abolition des notes à l'école. Avec d'autres, à qui je rends hommage, j'ai participé au combat pour le maintien des notes à l'école, des notes comme reconnaissance claire et mesurable de la distance parcourue par l'élève vers le savoir.

J'ai participé également, dès le lendemain de notre victoire devant le peuple pour cette question fondamentale, à renouer le dialogue avec celles et ceux qui, essentiellement à gauche et en particulier le conseiller d'Etat Charles Beer, avaient été nos adversaires. Un dialogue qui a permis, très vite, de dégager ensemble des points de convergence fructueux pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur le cycle d'orientation (CO). Cette loi, approuvée elle aussi par le peuple, devait conduire chaque élève, dès son entrée au cycle, à travailler dans une classe dont les effectifs seraient en rapport avec ses besoins d'encadrement. Avec la promesse, pour celles et ceux qui fourniraient les efforts nécessaires et démontreraient leurs capacités à progresser, par le travail, vers des savoirs plus complexes, de bénéficier de passerelles pour accéder aux filières supérieures.

Le CO fonctionnait, jusque-là, en « entonnoir ». Lorsqu'ils y entraient, la majorité des élèves obtenaient des dérogations pour être accueillis dans des classes pré-gymnasiales. On pensait ainsi être « généreux » avec ces élèves qui n'avaient pas obtenu les résultats suffisants pour ce type de classe. Le résultat, c'est qu'ils entraient dans des classes aux effectifs plus lourds que dans des classes de niveau inférieur, et que cela les entraînait rapidement vers le découragement et l'échec. L'entonnoir, c'était cet ordre d'enseignement dans lequel la plupart commençaient dans des classes pré-gymnasiales, et terminaient leur cursus dans des

---

<sup>44</sup> Je pense au sens fort, étymologique, du mot tradition (tradere – contraction de « trans » et de « dare »), qui évoque un don qui se transmet. Ce don implique la gratuité de cet héritage immatériel, constitutif d'un patrimoine collectif.

classes générales. Avec, lors du passage au post-obligatoire, des taux d'échec en première année dépassant les 50%.

Il fallait remplacer l'entonnoir par l'ascenseur: prendre les élèves au niveau où ils sont vraiment, leur offrir un encadrement accru, pour leur donner la chance de gravir les échelons, les « passerelles », grâce à leurs efforts plus soutenus. De s'élever.

Ces passerelles ont été créées à la rentrée 2011, pour un coût de 30 millions de francs. C'est un coût légitime. Mais à une condition: qu'elles soient réellement occupées selon le but que le législateur et le peuple leur ont assigné. Elles doivent se manifester et s'assumer comme des lieux où l'on se retrouve parce que l'on a envie de fournir des efforts accrus. A ceux qui ont cette envie et la démontrent par leur comportement et leur travail, l'Etat a le devoir d'offrir ces outils supplémentaires. Mais à ceux qui, à l'inverse, s'y complairaient dans le dilettantisme, elles doivent être refusées. Dans le cas contraire, le CO restera l'entonnoir qu'il était devenu.

---

**“Je m'opposerai ainsi avec la dernière énergie à toute velléité de financement public des écoles privées.”**

---

La scolarité obligatoire, par ailleurs, doit rester absolument gratuite et obligatoire. Les écoles privées, qui jouent dans notre Canton un rôle important, doivent à l'inverse conserver leur autonomie et l'école publique conserver sa gratuité. Je m'opposerai ainsi avec la dernière énergie à toute velléité de financement public des écoles privées.

Pourquoi? Parce que cela ne marche pas! L'économiste Milton Friedmann voulait, dans les années 50, imposer la logique du marché dans l'éducation, espérant ainsi que la concurrence allait doper l'innovation pédagogique et inciter à une gestion plus parcimonieuse des finances.

Sauf que jamais ce système n'a atteint ces objectifs, comme l'atteste une étude de l'Institut de pédagogie de l'Université de Berne, datant d'octobre 1998. Les chercheurs se sont penchés sur le «chèque éducation» aux Etats-Unis, au Chili (à l'époque de Pinochet), en Colombie et au Pakistan. Leur constat: tous ces systèmes n'amènent de progrès ni pédagogique ni financier.

L'idée d'un forfait égal pour chaque élève ne fonctionne pas et ne répond pas à l'exigence de l'égalité des chances. C'est une évidence pour tous les enseignants, même si ce n'est pas politiquement correct: pour répondre aux besoins d'en-

fants socialement ou culturellement défavorisés, il faut des moyens accrus. En d'autres termes, un enfant élevé dans un environnement social instable nécessite un dispositif scolaire plus intense. Donc: plus cher.

Autre problème: le chèque-éducation part du principe que les parents ont « le libre choix » de l'école de leurs enfants. Mais les vrais libéraux savent que le libre choix dépend de beaucoup d'éléments: l'accessibilité d'une offre diversifiée, et une information de qualité sur cette offre. On comprend très vite que des parents peu scolarisés seront moins bien armés pour choisir l'école de leurs enfants de manière pertinente. Et on comprend tout aussi vite que la plupart des parents limiteront forcément leur choix d'école à celles qui se trouvent le plus près de leur domicile, ou de leur lieu de travail. A moins de disposer de moyens financiers suffisants pour payer un chauffeur à leurs enfants, ce qui n'est guère compatible avec le principe d'égalité des chances...

Quant aux écoles privées, elles auraient tout à perdre d'une intrusion de l'Etat via un tel mode de financement. On voit mal en effet l'Etat leur accorder des fonds sans leur imposer un cadre qui les entraverait leur capacité d'innovation.

---

**“Contrairement à il y a 30 ans, on change désormais de métier plusieurs fois dans une vie.”**

---

La formation, dans un monde en constante mutation, ne s'arrête pas aux portes de l'école. Contrairement à il y a 30 ans, on change désormais de métier plusieurs fois dans une vie.

Nous devons ainsi faire beaucoup plus pour permettre aux personnes actives, à l'âge où elles ont non seulement charge de famille, mais aussi charge professionnelle, de penser à leur formation continue. J'ai déjà plaidé en 2006, et je continue de plaider pour que le 2e pilier soit remodelé dans ses taux de cotisation afin de permettre, entre 45 et 55 ans, de réduire son temps de travail aux fins de formation continue, sans perte de revenus. Les personnes qui renonceraient à utiliser ce capital supplémentaire pourraient s'en servir pour réduire leur taux de cotisation durant les 10 dernières années de leur vie professionnelle, ou augmenter leur capital-retraite.

Âge du salarié	Taux de cotisation actuel	Taux de cotisation selon choix 1	Taux de cotisation selon choix 2	Taux de cotisation selon choix e
25-34 ans	7.00%	8.50%	8.50%	8.50%
35-44 ans	10.00%	10.50%	10.50%	10.50%
45-55 ans	15.00%	15% mais utilisation d'une partie du capital pour formation	15.00%	15.00%
55-64 ans	18.00%	18.00%	16.00%	18% capital retraite augmenté

Un autre modèle, plus simple, pourrait être celui d'un 2e pilier pour la formation continue, où l'on considérerait effectivement l'épargne en vue de la formation continue comme une démarche de véritable prévoyance.

## DESSINER DES PERSPECTIVES

C'est sur ce chapitre concernant la formation que je termine, Mesdames et Messieurs, chères concitoyennes, chers concitoyens, mon présent message. C'est en effet un thème auquel je suis particulièrement sensible, notamment en raison de l'héritage républicain que je porte, en raison également des travaux, nombreux sur ce sujet, de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse que j'ai l'honneur de présider depuis janvier 2005, mais aussi et surtout en raison de ma responsabilité de père de famille.

**“Mon plus ardent désir à l'issue de la présente campagne serait d'avoir pu tracer des perspectives pour la Genève de 2030, celle où vivront mes enfants.”**

A cet égard, mon plus ardent désir à l'issue de la présente campagne serait d'avoir pu tracer, dans un dialogue fécond avec les Genevoises et les Genevois, des perspectives pour la Genève de 2030, celle où vivront mes enfants. Une Genève où ils auront pu trouver un logement, développer une activité professionnelle propre au terme d'une formation de haut niveau. Une Genève dont la qualité de vie sera unanimement reconnue, dans la tradition de ses engagements humanistes et dans la perspective de ses élans d'innovation. En d'autres termes, dans le respect d'une certaine idée de Genève, qui a fait son succès jusque-là.

Cette « idée de Genève » se décidera dans les mois et les années à venir, notamment à travers le choix de la nouvelle équipe qui – dès l'été 2012 pour l'un de ses membres et dès l'automne 2013 pour les autres – se verra confier les clefs de la République, à la faveur d'un profond renouvellement gouvernemental. Dans ce nouveau collège, les personnes choisies compteront au moins autant que le projet retenu.

L'enjeu est de taille, mais correspond à l'idée que je me fais de la fonction gouvernementale prise dans sa globalité, non dans sa technicité. La direction politique d'une communauté humaine repose en effet sur une vision et un projet, sur le sens de l'Etat et la défense de l'intérêt général. Mais aussi et surtout sur les êtres humains qui l'incarnent, avec sincérité, courage et sens des responsabilités.

Pierre Maudet, 1er mai 2012



*Guillaume Maudet, mai 2012*



[pierremaudet.ch](http://pierremaudet.ch)

 retrouvez-moi sur facebook pour poursuivre le débat

familles au même taux est certes respectueux du principe d'égalité, mais pas de celui d'équité.

Une autre possibilité serait de revoir à la hausse la part de l'IFD revenant au Canton (qui est aujourd'hui de 17%).

Enfin, une troisième possibilité serait de proposer au plan fédéral une initiative similaire à l'initiative 111 votée en 1999 par le peuple à Genève: une réduction de 12% de l'impôt fédéral direct pour chaque foyer contribuable.

---

**“Je plaide pour que notre Canton se coordonne avec Vaud, Zurich et Bâle notamment pour obtenir une correction du mode de calcul de l'impôt fédéral direct.”**

---

Depuis des années en effet, la Confédération réalise des excédents considérables. Rien qu'en 2010, les comptes fédéraux affichaient 3,6 milliards de bénéfice. Un résultat qui dépasse de 5,6 milliards celui qui avait été prévu au budget. En 2009, l'excédent était déjà de 2,7 milliards, sans compter le milliard et demi de bénéfice qu'a rapporté à Berne le sauvetage d'UBS via un emprunt convertible. En 2008, c'était encore un bénéfice de 7,3 milliards, et 4,1 milliards en 2007... Et déjà 2,8 milliards en 2006. Et 1,5 milliard en 2011...

A chaque fois, les recettes sont largement supérieures aux budgets prévus. Et à chaque fois, l'explication est la même: la hausse des revenus de l'impôt fédéral direct.

Sur les 62,8 milliards de recettes de la Confédération, 28.5% proviennent de l'IFD. Soit 17.9 milliards. En réduisant la facture de nos contribuables de 12%, la perte pour la Confédération se monterait à 2,1 milliards. Autrement dit: même avec cette baisse d'impôts, les comptes 2010 resteraient bénéficiaires de plus de 1.5 milliard! Et les comptes 2011 seraient, eux, équilibrés. Sans compter que cet argent ne dormira pas: les familles en ont besoin et l'utiliseront pour leurs projets. Ces dépenses créeront de l'emploi, et des recettes via la TVA.

On a tendance à l'oublier, mais l'IFD, à l'origine, ne devait être qu'un impôt provisoire. Car comme le disait déjà Montesquieu: « L'impôt par tête est plus naturel à la servitude; l'impôt sur les marchandises est plus naturel à la liberté »<sup>25</sup>. En d'autres termes, plutôt que de prendre l'argent que les gens gagnent, taxons les marchandises (TVA, impôts énergétiques, sur le tabac, etc.) et les flux.

---

<sup>25</sup> Montesquieu, De l'esprit des lois, Livre 13, chapitre 14.

---

**“Plutôt que de prendre l’argent que les gens gagnent, taxons les marchandises et les flux.”**

---

## CONSERVER LES CONTRIBUABLES DANS LE CANTON EN CONSTRUISANT

Outre la création de richesse, l’Etat doit aussi veiller à conserver sur son territoire suffisamment de contribuables. Ce qui replace au cœur du débat la question de la construction de logements, et j’y reviendrai plus loin. Le déficit en la matière a poussé des milliers de travailleurs genevois à trouver asile en France voisine (ceux-là continuent certes de payer leurs impôts à Genève), mais plus encore dans le Canton de Vaud voisin. En refusant la construction de logements sur son territoire, Genève se prive ainsi de ressources essentielles qui profitent, du coup, à ses voisins. Sans parler du temps que ces pendulaires doivent sacrifier chaque jour sur les routes ou dans des trains bondés. Sans parler non plus de l’impact désastreux de cette évolution sur la qualité de l’air, sur l’encombrement des infrastructures de transport, et sur le budget de ces familles. Sans parler enfin du fait paradoxal que ceux qui s’installent en France voisine continuent (heureusement) à payer leurs impôts et à voter à Genève, mais pas ceux qui choisissent de s’installer dans le Canton de Vaud.

---

**“En refusant la construction de logements sur son territoire, Genève se prive ainsi de ressources essentielles qui profitent, du coup, à ses voisins.”**

---

De même, l’Etat peut et doit accélérer le déclassement ou la densification de terrains destinés à la construction, qui sont eux aussi directement créateurs de richesse via les plus-values foncières ainsi constituées. Ces dernières devraient d’ailleurs être affectées au fond d’équipement cantonal.

Enfin, construire à Genève, c’est aussi construire mieux (en raison des hauts standards énergétiques exigés et encouragés aujourd’hui sur notre Canton pour les nouvelles constructions), et c’est surtout construire en limitant les besoins de mobilité des habitants. Ce qui me ramène à la question de la dette climatique.

## RÉDUIRE LA DETTE CLIMATIQUE

J'ai toujours été un adversaire de l'énergie nucléaire, pour les mêmes raisons qui me font m'opposer aux déficits publics: on ne peut fonder son confort d'aujourd'hui sur les contraintes que l'on impose aux générations futures. On ne peut fonder son confort sur une énergie qui produit des déchets dont la demi-vie atteint des milliers d'années et dont le trafic intéresse toutes sortes de mafias. On ne peut fonder son confort sur une énergie dont les risques, certes rares, mais gigantesques s'ils surviennent, ne peuvent être assumés par personne. Si les centrales nucléaires devaient payer des assurances responsabilité civile pour le montant réel du risque qu'elles font courir au monde, le courant qu'elles produisent serait plus cher que le courant solaire ou éolien. Autrement dit: invendable. L'économie de marché, si elle n'avait pas été tronquée par des lois aberrantes (limitation de la couverture d'assurance des centrales nucléaires à 330 millions de francs pour un assureur privé et 1 milliard auprès de la Confédération), n'aurait laissé aucune chance au nucléaire.

---

**“J’ai toujours été un adversaire de l’énergie nucléaire, pour les mêmes raisons qui me font m’opposer aux déficits publics: on ne peut fonder son confort d’aujourd’hui sur les contraintes que l’on impose aux générations futures.”**

---

Après Three Miles Island et Tchernobyl, il a hélas encore fallu l'accident nucléaire de Fukushima pour que notre pays se décide enfin à comprendre que cette énergie appartient au passé. Ce qui est « utile » dans la tragédie de Fukushima, c'est qu'elle a démontré que l'impensable peut quand même arriver, y compris une succession de malheurs confinant à la poisse absolue: un tremblement de terre de magnitude 9, un tsunami avec des vagues d'une hauteur de 23 mètres (15 mètres à Fukushima même), les groupes électrogènes qui tombent en panne, l'arrêt du refroidissement des réacteurs, des explosions, les fuites radioactives dans l'océan en raison des quantités d'eau utilisées en catastrophe pour tenter de maîtriser la fusion nucléaire en cours, etc.

Les autres énergies présentent elles aussi des risques. On connaît ceux liés aux barrages hydroélectriques et au charbon (qui au niveau mondial voit son exploitation en forte expansion, notamment en Chine). Le gaz naturel lui aussi, souvent évoqué comme solution de remplacement pour le nucléaire, présente d'importants dangers, non seulement pour l'environnement via l'émission de CO<sub>2</sub>, mais aussi via la destruction et la pollution des nappes phréatiques lors de

l'exploitation des gaz de schistes, elle-même encouragée par la croissance soutenue de la consommation et des prix du gaz. Sans parler des risques en matière de souveraineté, car le gaz est aujourd'hui, sur notre continent, un quasi monopole aux mains d'états qui l'utilisent fréquemment comme moyen de pression politique, voire militaire.

---

## **“Il n’y a donc pas meilleure issue que de réduire notre consommation d’énergie.”**

---

Il n’y a donc pas meilleure issue que de réduire notre consommation d’énergie. A ce titre, j’adhère pleinement à l’analyse du Conseil d’Etat qui répondait en 2007 au concept fédéral en matière d’énergie<sup>26</sup>. Nous devons également renforcer la production d’énergies renouvelables. Cet aspect peut d’ailleurs se faire ici, à Genève et en Suisse, de manière micro-locale en exploitant au mieux les techniques de construction qui permettront à chaque bâtiment de devenir producteur d’énergie, alimentant le réseau de manière décentralisée.

Les 15’000 panneaux photovoltaïques installés sur le toit de Palexpo, qui devient ainsi la plus grande centrale solaire de Suisse et permet de couvrir les besoins annuels en électricité de 1200 ménages, sont là pour le prouver.

On pourrait également inciter les propriétaires d’immeubles de logement ou administratifs à réduire la consommation globale d’énergie (chaleur et électricité) de leurs bâtiments en supprimant définitivement l’impôt immobilier complémentaire pour les immeubles dont la consommation aurait diminué de plus de 25%.

On peut aussi agir de manière régionale en gérant de manière cohérente la problématique du tri des déchets – dans certains cantons, le tri fonctionne tellement bien que l’on doit importer des déchets pour alimenter les centrales thermiques qui fonctionnent grâce à eux – et une meilleure exploitation de la biomasse – y compris la croissance constante de nos forêts. Enfin, on doit renforcer notre autonomie via l’acquisition et la construction d’outils de production électrique renouvelables ailleurs en Europe, où des projets importants sont aujourd’hui en attente de capitaux en raison de la crise financière. Le marché européen de l’électricité étant unique, le courant circulant à la vitesse de la lumière, qu’importe si nos centrales électriques se situent au Lignon, en bordure d’océan au Portugal (marémotrices), voire au large (centrales éoliennes

---

<sup>26</sup> Communiqué de presse du Conseil d’Etat du 4 avril 2007. Curieusement, j’observe que le Conseil d’Etat était à l’époque méfiant à l’égard de la solution des centrales à gaz, mais simultanément prônait cette option pour Genève. Sincérité, courage...

offshore) ou dans l'un des déserts espagnols comme Bardenas ou Tabernas (qui recèlent un grand potentiel pour des centrales solaires).

## AFFRONTER LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

La pénurie de logements qui frappe le Canton depuis deux décennies ne se résoudra pas avec des promesses incantatoires, ni en vouant aux gémonies les entreprises qui, en générant de l'emploi et de la croissance, ont attiré à Genève des dizaines de milliers d'habitants supplémentaires.

On peut certes prôner la décroissance, comme l'ont fait régulièrement les socialistes<sup>27</sup>. On peut même, comme l'a fait un conseiller aux Etats écologiste, en août dernier<sup>28</sup>, prétendre que l'on devrait encourager la délocalisation d'entreprises genevoises, notamment industrielles, vers d'autres cantons « qui ont plus besoin de ces emplois que nous ».

Oui, on peut effectivement concevoir qu'une crise économique majeure, comme celle des années 90, avec l'explosion d'une bulle spéculative, un taux de chômage dépassant 7%, une dette publique doublée, ferait fuir quelques habitants et baisser les loyers, comme ce fut brièvement le cas en 1994 ou 1995. Mais ce pari est d'un cynisme effroyable, notamment à l'égard de ces milliers de familles qui ont pris le risque, devant l'impossibilité de trouver un logement à un loyer convenable, de placer l'ensemble de leur caisse de retraite dans les fonds propres nécessaires à l'acquisition d'un appartement. Car une telle situation déflationniste pousserait bon nombre d'entre elles vers la ruine.

On peut aussi prôner, comme le font les socialistes aujourd'hui, l'étatisation des sols pour y construire des logements subventionnés. En résumé, à peine caricaturé: les contribuables (ceux qui paient des impôts, donc pour le PS, « les riches ») paient pour exproprier des terrains qui serviront à loger des habitants sans le sou (car les « riches », c'est bien connu, n'ont qu'à se débrouiller tous seuls) qui nécessiteront ensuite force dépenses sociales, et l'engagement d'armées d'assistants sociaux et d'animateurs de rue, voire de médiateurs culturels, pour contenir les débordements que ces nouveaux ghettos ne manqueront pas de créer.

Tout n'est pas à jeter, bien sûr, dans l'idée de ma concurrente socialiste – dont je souligne ici, même si une campagne électorale se prête mal aux compliments,

---

<sup>27</sup> Avant de se convertir, tout récemment, à l'idée d'une « réindustrialisation de la Suisse », montrant par là même leur méconnaissance crasse de notre tissu économique où l'industrie, précisément, occupe une place essentielle et très dynamique.

<sup>28</sup> Emission « Forum » du 8 août 2011, Radio Suisse Romande.

qu'elle a le mérite d'émettre des propositions concrètes, ce qui manque souvent cruellement au débat politique. Je pense effectivement que l'Etat et les communes, qui disposent de réserves foncières importantes, peuvent réfléchir à leur réaffectation en faveur du logement. C'est ainsi qu'à la pointe de la Jonction, plutôt que d'y installer encore des bureaux ou un centre de recherche, comme le prône le Conseil d'Etat, les terrains aujourd'hui affectés au dépôt des TPG pourraient être attribués en droit de superficie à des privés sous mandat de prestation, chargés d'y construire des logements de qualité pour toutes les catégories de population.

---

**“La pénurie de logements qui frappe le Canton depuis deux décennies ne se résoudra pas avec des promesses incantatoires, ni en vouant aux gémonies les entreprises qui, en générant de l'emploi et de la croissance, ont attiré à Genève des dizaines de milliers d'habitants supplémentaires.”**

---

Un projet de loi<sup>29</sup> avait d'ailleurs été déposé par des députés de mon Parti en 2009, détaillant le mécanisme financier qui permettait de construire, sans aucun engagement financier de l'Etat (en dehors d'un droit de superficie avantageux), près de 550 logements de 4 pièces (ou 2180 pièces) disponibles à des loyers mensuels à peine supérieurs à 1000 francs. De la même manière, dans la zone du projet Praille-Acacias-Vernets, l'Etat sait qu'il est dans son intérêt de trouver des solutions de relogement d'activités industrielles pour permettre, en lieu et place, d'accueillir des logements et des commerces, et d'autres activités mixtes, sur des terrains dont l'Etat conserve la maîtrise.

Cela ne suffit toutefois pas. La pénurie actuelle provient également d'autres facteurs, qui doivent être abordés par le Conseil d'Etat avec fermeté:

- les réticences de certaines communes à participer à l'effort indispensable en matière de logements ;
- l'attitude paradoxale d'une partie de la population qui, globalement, souhaite la construction de logements dans le Canton, mais s'y oppose lorsqu'il s'agit de les bâtir dans leur propre commune<sup>30</sup>;
- la législation genevoise censée protéger les locataires, mais ne servant au final qu'à dissuader les investisseurs de s'engager dans des projets de construction d'immeubles locatifs, législation qui aggrave donc la pénurie ;

---

<sup>29</sup> Projet de loi 10440.

<sup>30</sup> On peut parler ici de l'attitude NIMBY (not in my backyard), acronyme anglais désignant les personnes s'opposant à la construction, dans leur environnement proche, d'infrastructures publiques nécessaires à la collectivité mais induisant des nuisances qu'elles refusent de supporter.

- l'extraordinaire complexité de la législation genevoise dans le domaine des constructions et l'incroyable rigidité avec laquelle elle est appliquée ;
- le manque de loyauté de certains groupements qui, par exemple quelques semaines après avoir signé avec l'Etat un accord définissant une nouvelle politique de l'aménagement (la fameuse « paix du logement »), ont déterré la hache de guerre en lançant des initiatives populaires dont l'adoption réduirait à néant les avancées de cet accord.

A ce titre, le conseiller d'Etat Mark Muller, dans le contexte du PAV, avait fait d'importantes concessions, pouvant par ailleurs avoir un impact très défavorable sur l'acceptation de ce projet par les actuels riverains (je pense notamment à la proportion de 2/3 de logements sociaux). Ces accords n'ayant pas permis à l'autre partie de tenir certains de ses engagements, ils doivent pouvoir être remis en question, dans l'intérêt public. De même qu'une révision complète de la LDTR, afin de l'apurer de ses effets pervers en préservant ce qui avait justifié son adoption par le peuple, devrait être possible sans tabou ni exclusive.

---

**“Les communes n'ont aujourd'hui aucun intérêt économique à accueillir des logements, en raison du mode de répartition de l'impôt communal.”**

---

S'agissant des communes, je suis certain que l'attitude du Canton a grandement contribué à durcir leurs positions et à susciter leur méfiance à l'égard de ses projets de construction. Cette attitude doit changer, et les négociations – notamment sur le plan directeur cantonal – doivent être reprises dans les meilleurs délais dans un climat de franchise et de transparence. Je suis certain également que les communes n'ont aujourd'hui aucun intérêt économique à accueillir des logements, en raison du mode de répartition de l'impôt communal, qui profite davantage aux communes accueillant des emplois qu'à celles accueillant des habitants – voire qui finit par les contraindre à des hausses d'impôts.

Il faut également revoir le mode de péréquation, afin que les communes qui font le choix de construire des immeubles – et d'accueillir ainsi un plus grand nombre d'habitants que s'il s'agissait de maisons individuelles – aient ensuite les moyens d'assurer les charges publiques importantes engendrées par cet accroissement de leur population.

La construction de 2500 logements par année au minimum, de tous types – PPE comme loyers modérés – doit être définie par le Conseil d'Etat comme une priorité absolue. Dans ce contexte, Praille-Acacias-Vernets et les 11'000 logements qui doivent y voir le jour ne doit plus être un projet, mais devenir une réalité.

Une ceinture de logements doit également voir le jour au-delà du centre urbain. Mais les communes concernées ne doivent pas être forcées de céder ou de déclasser leurs terrains sans garanties.

Le Canton doit négocier avec elles des solutions pragmatiques. En proposant par exemple de transférer ces terrains à des fondations immobilières qui s'engagent à construire des logements destinés aux familles genevoises, aux enfants de leurs communiens.

Enfin, la mise en œuvre de grands projets déjà en cours aux Vergers (Meyrin), à la Chapelle Les Sciens (Lancy / Plan-les-Ouates) ou aux Cherpines (Plans-les-Ouates) doit être accélérée. Il n'est pas normal qu'il faille attendre plus de dix ans entre les premiers plans d'un projet de construction logement et les premiers coups de pioche. Une simplification des procédures administratives me paraît indispensable, les possibilités de recours (quatre à l'heure actuelle !) étant trop nombreuses et ralentissant de manière anormale le développement de projets utiles au développement de Genève.

---

**“Une simplification des procédures administratives me paraît indispensable, les possibilités de recours étant trop nombreuses.”**

---

## DÉFINIR UNE VRAIE POLITIQUE DE LA VILLE

Le Grand Conseil vient de voter une nouvelle « loi sur la cohésion sociale en milieu urbain », triste avatar de ce qui nous avait été promis dans le Discours de Saint-Pierre comme la définition d'une « véritable politique de la ville ».

Le 7 décembre 2009, le Conseil d'Etat avait en effet promis de prendre acte du fait que la majeure partie des Genevois vivent désormais dans un environnement urbain et que cette réalité a un impact fort sur leur mode de vie. Que ce constat devait nous conduire à penser la ville dans sa globalité. De cette ambition, n'est restée qu'une modeste loi « sur la cohésion sociale en milieu urbain » qui se borne à créer un organe de concertation entre Etat et communes en matière sociale. Un organe qui, soit dit au passage, crée une commission officielle supplémentaire, alors que la législature 2005-2009 avait tenté d'en réduire le nombre, et s'échine à inventer, voire à renforcer des doublons entre le Canton et les communes, alors qu'il importerait plutôt de définir avec plus de clarté les compétences de chacun. Car on sait bien que lorsque tout le monde est chargé de tout, plus personne n'est responsable de rien.

Pourtant, une conception moderne du développement urbain est impérative si l'on veut conserver pour les habitants de la région un cadre de vie humain, garantissant une qualité de vie si essentielle à ce qui reste, au fond, le but de chacun: la quête du bonheur.

Une politique de la ville, ce n'est pas la création d'un « machin » de plus servant à alimenter des doublons. Une politique de la ville, ce n'est pas le constat d'inégalités sociales permettant de justifier l'augmentation de dépenses sociales dans certains quartiers. Définir une politique de la ville, c'est décider quel type de ville doit être celle de demain: une ville multipolaire (comme j'y aspire), ou une ville monocentrée (comme aujourd'hui) ? Une ville où chaque quartier se spécialise dans une activité (le logement ici, les bureaux là, l'industrie ailleurs, l'administration plus loin, les commerces dans la périphérie) ou une ville, que j'appelle de mes vœux, où s'organise une véritable mixité des activités et des

---

**“Une ville véritablement républicaine, où l'on apprend à connaître, à comprendre et à apprécier les différences, et où l'on cultive le sentiment d'appartenance à une véritable communauté de destins.”**

---

modes de vie ? Une ville où l'habitat organise une ségrégation économique entre riches et pauvres, comme dans les villes anglo-saxonnes<sup>31</sup>, ou une ville véritablement républicaine, où l'on apprend à connaître, à comprendre et à apprécier les différences, et où l'on cultive le sentiment d'appartenance à une véritable communauté de destins ? C'est ce type de réflexion que je souhaite mener pour Genève au Conseil d'Etat, impliquant les politiques d'aménagement, de construction et de transport.

Le principal impact de la croissance d'une agglomération sur la vie de ses habitants se manifeste, partout dans le monde, par une croissance équivalente du temps consacré aux déplacements entre lieu de travail et lieu de domicile. Ce temps est objectivement un temps perdu en termes de qualité de vie : il ne peut être consacré ni au travail, ni au repos, ni à la famille, ni au sport, ni à tout autre loisir. Il génère au contraire du stress, de l'insécurité, des risques d'accidents et une sédentarisation accrue, contribuant ainsi de manière non négligeable à aggraver les enjeux de santé publique liés à la vie en milieu urbain<sup>32</sup>.

---

31 Chaque grande ville britannique ou étasunienne a son quartier africain, arabe, juif, turc, italien, latino, son Chinatown... S'y déploie un communautarisme faisant souvent obstacle aux aspirations individuelles (les mariages entre membres de deux membres de communautés différentes sont rares et souvent source d'exclusion).

32 *Les 7 grands maux des trajets domicile/travail*, Regus, 17 février 2011.

Cette réalité contribue à accroître également les inégalités entre les habitants des centres urbains, économiquement favorisés et pouvant se permettre de loger à proximité de leur lieu de travail, et ceux de la périphérie, condamnés à consacrer plusieurs heures par jour à leurs déplacements. On observe ainsi que les temps moyens de déplacement en Ile-de-France oscillent entre 1h30 par jour pour les Parisiens intra-muros, et 2h30 pour les habitants de la Seine-et-Marne, de l'Essonne ou des Yvelines.

L'inégalité par rapport au temps à disposition pour le travail, la famille, les apprentissages ou le sport est l'un des aspects les plus cruciaux de la *gentrification*<sup>33</sup> des pôles urbains. Celles et ceux qui n'ont pas le privilège de résider au cœur de l'agglomération se trouvent ainsi voués à sacrifier leur qualité de vie et celle de leur famille. Les transports pendulaires représentent par ailleurs pour ces personnes des coûts importants, en forte augmentation (notamment sur l'essence), et exercent une charge croissante sur les infrastructures de transports collectifs et privés, ainsi que sur l'environnement (pollution sonore et atmosphérique).

---

**“Celles et ceux qui n'ont pas le privilège de résider au cœur de l'agglomération se trouvent ainsi voués à sacrifier leur qualité de vie et celle de leur famille.”**

---

Etablir le principe d'une limite maximale de durée moyenne de déplacement entre le lieu de travail et celui de domicile, fixée à 30 minutes, permettrait de traduire en termes concrets, au niveau de chaque individu, les objectifs des politiques de l'aménagement et de la mobilité. Cela supposera de prendre des décisions stratégiques sur le type d'agglomération que doit devenir Genève pour conserver sa qualité de vie. Concrètement, cela impliquera de planifier un développement multipolaire, en s'efforçant de réunir dans chaque pôle une grande mixité des activités et des modes de vie, afin de réduire les besoins de mobilité d'un pôle à l'autre.

---

33 Le mot « gentrification », de l'anglais « gentry », petite noblesse, démontre sociologiquement qu'une forme de nouvelle « noblesse » se constitue dans l'hyper-centre des grandes villes, une classe de privilégiés pouvant se rendre à son travail en vélo ou à pied, une sorte de catégorie de « Bourgeois-Bohème » hyper-privilégiée, tandis que dans les banlieues s'entassent des centaines de milliers de travailleurs jetés, chaque jour, dans une triste transhumance automobile ou métropolitaine, pour aller de leur dortoir à leur bureau. Un accroissement d'écart non pas seulement économique, mais en terme de qualité de vie, qui suscite le sentiment de villes où se côtoient, à distance, des groupes sociaux toujours plus éloignés les uns des autres, avec des risques d'explosion non négligeables comme ils se sont observés dans les émeutes en France en 2007 et à Londres et Tottenham au printemps dernier.

Cette réflexion, qui doit être menée à l'échelle de l'agglomération, exige aussi que l'on aille enfin de l'avant dans la construction de la seule infrastructure de transport qui permettra d'améliorer la qualité de vie dans la métropole genevoise : la traversée du lac autoroutière (bouclant enfin le « périph » lacunaire que constituent l'autoroute de contournement et l'autoroute blanche) et ferroviaire, seule à même de raccourcir les temps de trajets des habitants et de décharger le centre-ville de la partie du trafic qui n'aspire qu'à l'éviter.

Le Pont du Mont-Blanc a été construit il y a 150 ans. La Ville de Genève comptait alors 50'000 habitants et les voitures automobiles n'existaient pas. Depuis 1862, aucune autre traversée majeure n'a été réalisée. Genève tente donc de faire cohabiter sur un minuscule territoire tous les types de transports et un nombre d'usagers de la route en constante augmentation. Les nœuds et les points de friction se multiplient, tout comme les tensions entre piétons, automobilistes et cyclistes. Comme en matière de logements, Genève étouffe et doit absolument se donner de l'air.

La construction d'une nouvelle traversée du lac n'est donc plus une hypothèse, c'est une nécessité absolue. Un projet crédible doit être finalisé rapidement et devenir une priorité cantonale mais surtout nationale. Cette traversée permettra de désengorger le centre-ville du trafic de transit, en offrant une véritable alternative aux automobilistes. Partant de là, nous pourrons développer un réseau de transports publics qui prouvera dans les faits qu'il est plus simple et surtout plus rapide de prendre un tram ou un bus pour se rendre au centre-ville.

---

**“Le Pont du Mont-Blanc a été construit il y a 150 ans. La Ville de Genève comptait alors 50'000 habitants et les voitures automobiles n'existaient pas. Depuis 1862, aucune autre traversée majeure n'a été réalisée.”**

---

Nous pourrons également mettre sur pied un véritable réseau de pistes cyclables séparées du reste du trafic, plus sûres pour leurs usagers, mais aussi pour les autres utilisateurs de la voie publique.

Nous pourrons enfin créer un véritable centre-ville piéton, pensé de manière globale et non défini à l'emporte-pièce.

## AFFRONTER LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT

C'était une très belle journée. Une journée d'anniversaire. Le 100e anniversaire d'une résidente de la Ville, il y a trois ans. Son fils, âgé de 81 ans je crois, était à la retraite depuis 16 ans déjà. Son petit-fils, lui, travaillait dans une entreprise de la place et était dans la force de l'âge – disons la cinquantaine. Son arrière-petit-fils suivait de brillantes études universitaires. Et tenait dans ses bras un splendide bébé de quelques mois à peine.

Cinq générations dans un salon: le miracle de la longévité, la plus prodigieuse conquête de l'homme, qui suppose la conjonction de plusieurs bienfaits. La paix, d'abord ; des siècles même de paix puisque c'était une famille genevoise, dont aucune génération n'avait été fauchée par l'échec de la politique: la guerre. Ensuite, la prospérité d'un pays qui a permis à chaque génération de se construire. Puis, une santé publique à laquelle contribuent des infrastructures comme l'approvisionnement en eau potable, le chauffage, des égouts maîtrisés. Oui, c'est aussi le rôle de la politique. Enfin, les avancées formidables de la médecine, grâce aux facultés universitaires, et grâce aux puissants efforts alliés de la science et du capitalisme. Je veux parler de la découverte de la pénicilline, dont la fabrication a requis l'industrialisation des techniques de production des préparations médicales, ce qui supposait des moyens financiers gigantesques. C'est cette industrialisation – alimentée par le capitalisme – qui a permis le développement de millions de molécules, qui ont à leur tour sauvé des milliards de vies. L'espérance de vie, en Europe, au milieu du 19e siècle, atteignait tout juste 48 ans. Elle est aujourd'hui à Genève de près de 85 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes.

Cinq générations dans une ville. Et ce jour-là, une seule d'entre elles qui produisait des revenus pour faire vivre les quatre autres. De quoi donner le vertige.

---

**“Cinq générations dans une ville. Et ce jour-là, une seule d'entre elles qui produisait des revenus pour faire vivre les quatre autres. De quoi donner le vertige.”**

---

De quoi rappeler, une fois de plus, combien l'équilibre de notre solidarité dépend aussi de l'immigration, de ces femmes et de ces hommes qui viennent en Suisse à l'âge adulte pour y travailler immédiatement, et compenser le déficit démographique qui, sans eux, nous ruinerait.

Cinq générations dans une ville. C'est aussi cinq appartements. Et pourquoi pas six: le quinquagénaire était peut-être divorcé, lui et son ex-épouse vivant chacun dans un 4,5 pièces, afin de pouvoir héberger leur fils à tour de rôle. L'octogénaire, lui, avait peut-être conservé le 6 pièces dans lequel il logeait depuis plus de 40 ans, car il était impossible de trouver un 2 ou 3 pièces sans payer un loyer exorbitant. Pas exclu non plus que l'étudiant et sa fiancée habitent séparément, l'un dans un studio, l'autre chez ses parents avec le bébé, cherchant depuis le 4e mois de grossesse un logement convenable, malheureusement sans succès.

Les défis liés au vieillissement de la population ne se bornent pas au financement des caisses de retraites. Ils offrent également, avec les besoins croissants d'encadrement et de santé que ce vieillissement génère, un formidable gisement d'emplois pour l'avenir

Cinq générations dans une ville, cela impose aussi de trouver de nouveaux modes d'habitat, plus flexibles, des dispositifs intelligents permettant à l'octogénaire de céder son 6 pièces pour un 2,5 pièces en étant assuré de payer un loyer inférieur. A l'étudiant de loger dans un studio modulable en 2 ou 3 pièces avec les studios voisins, selon les besoins qui évoluent parce que la vie réserve des surprises. A la centenaire, qui peut encore se passer de l'EMS, mais pour qui l'autonomie complète n'est plus envisageable, un appartement dans un immeuble mixte, avec encadrement médical léger.

Toute une vie à réinventer. Pour que chacun trouve une place digne dans notre société.

## ÊTRE RESPONSABLE DEVANT L'HISTOIRE

Evoquer, en préambule d'un programme électoral, des personnalités telles que Rousseau, Voltaire, Henri Dunant, Elie Ducommun<sup>34</sup>, James Fazy, Georges Favon, William Rappard<sup>35</sup>, Jean Piaget, peut être interprété comme une forme de snobisme entendu, d'humanisme kitsch. Je regretterais qu'il en soit ainsi, car ces hommes – de même que des femmes telles que Emilie Gourd, Germaine de Staël, Marguerite Frick-Cramer, Jeanne Hersch, Ella Maillart, attestent le rôle particulier de Genève dans l'histoire du monde. Lieu du premier arbitrage international (le Traité d'arbitrage de l'Alabama), lieu de la création du CICR et dépositaire des conventions de Genève, terre d'élection du multilatéralisme

---

34 Chancelier d'Etat de Genève de 1862 à 1865, fondateur du Bureau international de la Paix en 1891, 2e Prix Nobel de la paix en 1902

35 Président de Harvard de 1909 à 1933, ayant joué un rôle déterminant dans l'attribution du siège de la Société des Nations à Genève en 1919, fondateur en 1927 de l'Institut HEI, co-fondateur de la Société du Mont-Pèlerin en 1947 pour promouvoir un « nouveau libéralisme » face au fascisme, au communisme et à l'interventionnisme étatique.

mondial sur la règlementation des questions touchant au commerce international, au climat, aux migrations, aux réfugiés, à la santé, au droit du travail, Genève n'est pas un lieu comme un autre. S'en souvenir relève du devoir. Celles et ceux qui participent aux responsabilités gouvernementales deviennent, un temps, dépositaires de cet héritage unique, et responsables de le transmettre aux générations futures.

---

**“Genève n'est pas un lieu comme un autre. S'en souvenir relève du devoir.”**

---

Ce rôle unique dans le monde (contribuer à la paix, aux droits de l'Homme, à l'équité du commerce et du travail), Genève doit le préserver. Cela suppose notamment une attention soutenue aux conditions de sécurité dans notre Canton (assurer la sécurité des habitants, tout en démontrant qu'on peut le faire dans le respect des droits individuels et de la dignité humaine), aux conditions du débat démocratique (démontrer qu'en démocratie, toutes les questions peuvent être débattues jusque devant le peuple, mais dans le respect de l'adversaire et de sa propre dignité), aux conditions de la liberté religieuse (démontrer que l'espace public, pour protéger la liberté de croyance et de pratique, doit donner droit de cité aux convictions religieuses, tout en admettant des restrictions dans l'intérêt de la préservation de l'ordre public et de la paix religieuse), et aux conditions de commerce et de travail dans un contexte de loyauté des échanges (économie de marché, partenariat social et lutte contre le travail au noir).

## RÉTABLIR L'AUTORITÉ

Sur le plan de la sécurité, nous devons reconnaître que les compétences cantonales et communales, bien que constitutionnellement importantes, sont en réalité tributaires de la législation fédérale. On peut bien sûr critiquer chaque conseiller d'Etat en charge de ce dossier, lui attribuer la responsabilité exclusive de chaque cambriolage ou de chaque agression. On doit d'ailleurs le faire, pour obtenir que le Canton exploite au mieux la marge de manœuvre dont il dispose pour agir. Mais si l'on veut sincèrement lutter contre l'accroissement de l'insécurité et rétablir l'Autorité publique dans nos rues, c'est au niveau de la Confédération que l'essentiel se joue.

C'est elle en effet qui a adopté, au début des années 2000, le nouveau code pénal, entré en vigueur en 2007<sup>36</sup>, instaurant le fameux régime des jours-amende. Alors que la France, au contraire, introduisait le principe des peines plancher pour les récidivistes, l'abolition en Suisse de la notion de récidive et des peines de prison pour « petits délits » a bien évidemment transformé notre pays en eldorado des voyous de toutes sortes. Imaginez: il est aujourd'hui encore plus « cher » pénalement de stationner trop longtemps sur une place de parc avec sa voiture, que de vendre de l'héroïne à des mineurs.

---

**“Il est aujourd’hui encore plus « cher » pénalement de stationner trop longtemps sur une place de parc avec sa voiture, que de vendre de l’héroïne à des mineurs.”**

---

Et que dire d'un directeur d'EMS qui risque davantage pour avoir laissé un résidant fumer à l'intérieur de son établissement qu'un voyou qui arrache un sac-à-main dans la rue ?

Malgré des interventions parlementaires (en particulier des conseillers nationaux PLR Christian Lüscher et Isabelle Moret, mais aussi de certains élus démocrates du centre et démocrates- chrétiens) dès la première année de cette réforme, le Conseil fédéral – avec Christoph Blocher, puis avec Eveline Widmer-Schlumpf – a tergiversé, lancé une procédure de consultation en 2010 seulement, et attendu encore jusqu'à avril 2012 pour proposer au Parlement une correction de ce régime, qui mettra encore au moins deux ans à être votée et à entrer en vigueur.

C'est en effet la Confédération qui se montre impuissante – ou peu intéressée – à négocier et à faire respecter des accords de réadmission avec les pays de provenance de criminels pour lesquels notre justice prononce des décisions d'expulsion, que personne n'a les moyens d'exécuter sans ces accords. La liste de ces accords (dont plusieurs ne sont pas respectés) est édifiante sur les priorités du Conseil fédéral<sup>37</sup>. Cette inaction et cette impuissance ne laissent pas de surprendre, car dans d'autres domaines – et c'est heureux – nos autorités fédérales se montrent particulièrement habiles et parviennent à signer presque chaque

---

36 Le conseiller fédéral Christoph Blocher avait présenté cette réforme – votée par les Chambres fédérales avant son élection au Conseil fédéral, mais dont il a piloté l'entrée en vigueur en 2007 – comme « La réforme du siècle », sans jamais s'interroger sur son caractère laxiste. Et qu'on ne nous dise pas qu'il taisait cette divergence par respect de la concordance: le 4 octobre 2006, en voyage en Turquie, il indiquait que certaines dispositions de ce code pénal suisse lui faisaient « mal au ventre ». Il ne s'agissait pas des jours-amende, établissant l'impunité de fait pour nombre de criminels, mais de la norme pénale antiraciste.

37 [http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/internationales/internationale\\_vertraege/ref\\_rueckuebernahme.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/internationales/internationale_vertraege/ref_rueckuebernahme.html)

mois de nouveaux accords (en matière fiscale par exemple). Faut-il en déduire que la Confédération, qui n'a pas à supporter les coûts de cette criminalité importée (en surcharge de la police, de la justice et du domaine pénitentiaire, coûts exclusivement à la charge des cantons), s'en accommode plutôt bien que mal ?

Genève verse chaque année, par habitant, plus de 3'700 francs à la Confédération pour l'impôt fédéral direct – contre une moyenne nationale de 2'300 francs par habitant. C'est à peu près 2 milliards censés ainsi financer « la défense nationale ». Mais depuis que la guerre est finie<sup>38</sup>, cet argent devrait au moins servir à garantir à ceux qui paient cet impôt (et les Genevois figurent ici en proportion très élevée, environ 10% des recettes totales de l'IFD) une sécurité digne de ce nom. Je proposerais que, dans ses négociations avec la Confédération, Genève envisage sérieusement de retenir cet impôt perçu sur ses habitants, au moins en partie, afin de placer les autorités fédérales devant leurs responsabilités.

Car c'est encore la Confédération qui adopte un nouveau code de procédure pénale qui aggrave la charge de travail des policiers. C'est encore la Confédération qui sous-estime gravement les besoins de notre Canton en matière de garde-frontière (grâce à Schengen<sup>39</sup>, ceux-ci peuvent effectuer des contrôles dans un rayon bien plus important qu'en se bornant au rôle de « planton » sur une frontière; mais pour pouvoir les faire réellement, ils ont besoin de plus d'effectifs – il manque selon moi assurément 60 gardes-frontière à Genève).

---

**“La décision d'envoyer des gardes-frontière suisses surveiller la frontière entre l'Ukraine et la Pologne durant le prochain Euro de foot paraît surréaliste. Et témoigne des priorités de Berne.”**

---

Dans ce contexte, la décision d'envoyer des gardes-frontière suisses surveiller la frontière entre l'Ukraine et la Pologne durant le prochain Euro de foot paraît surréaliste. Et témoigne des priorités de Berne.

---

38 Le système constitutionnel suisse prévoit par ailleurs qu'en principe, seuls les cantons prélèvent les impôts directs. De manière périodique, le peuple doit donner à la Confédération l'autorisation de prélever des impôts. La dernière fois, c'était en 2004. La prochaine fois, ce sera en 2020.

Ce n'est qu'en raison de crises majeures que la Suisse a introduit l'imposition directe au plan de la Confédération. D'abord en 1915, jusqu'en 1932. Puis, l'impôt fédéral de crise, deux ans plus tard, remplacé en 1941 par l'impôt fédéral « de défense nationale ».

39 Contrairement à une idée reçue, et alimentée par certains milieux à gauche comme ailleurs, l'accord de Schengen permet de renforcer la coopération policière et de rendre plus efficaces les contrôles des garde-frontière. Plusieurs affaires criminelles – par exemple celle du fameux braquage de Thônex en novembre 2010, dont les auteurs ont été arrêtés grâce à la collaboration entre les polices lyonnaise et genevoise – ont pu être élucidées grâce à ces accords.

Enfin, la Confédération, en revoyant à la baisse les moyens accordés aux cantons pour l'accueil de requérants d'asile, a provoqué depuis plusieurs années une situation de pénurie constante, les obligeant à ouvrir des abris de protection civile – exercice coûteux, suscitant régulièrement des inquiétudes dans la population. Le chef du Département fédéral de justice et police<sup>40</sup> avait estimé que le dispositif devait permettre l'accueil, chaque année, de 10'000 nouveaux requérants en Suisse. Jamais dans la précédente décennie la réalité n'a été inférieure à 15'000, et elle dépasse aujourd'hui 20'000 par an.

Tout le reste, en matière de sécurité, c'est-à-dire tout ce qui relève de la compétence cantonale, doit être entrepris avec vigueur: augmentation des effectifs de la police, révision des tâches des policiers pour concentrer leur action sur les véritables missions de sécurité, renforcement de la conduite et de la hiérarchie de la police cantonale, augmentation du nombre de places de prison tout comme de détention administrative pour les criminels en situation irrégulière, mais aussi restructuration en profondeur de la collaboration avec les polices municipales et renforcement de leurs propres compétences.

La sécurité est la première des libertés. Elle doit être assurée avec fermeté, mais avec dignité également. Car les systèmes exclusivement répressifs entraînent généralement une aggravation des manifestations violentes et des statistiques de la criminalité. Mais c'est tout autant le cas des systèmes prétendant remplacer la répression par l'inaction<sup>41</sup>.

## PRÉSERVER LA PAIX RELIGIEUSE

La paix confessionnelle, conquête lente et laborieuse du 19<sup>e</sup> siècle à Genève, avec le soutien d'ailleurs, lors de la votation populaire de juin 1907 supprimant le budget des cultes<sup>42</sup>, de membres éminents des différentes confessions concernées, est un atout essentiel pour une société plurielle comme Genève. La multiplication d'idéologies violentes et excluantes dans notre continent et dans le reste du monde au cours des deux dernières décennies (tant l'islamisme radical que le renouveau des théories nazies, dont l'actualité nous atteste, malheureu-

---

40 Le conseiller fédéral escomptait là un moyen de réaliser des économies dans le dossier de l'asile. La réalité, c'est que si la Confédération a bel et bien réalisé des économies, c'est simplement en reportant des coûts et des problématiques croissantes sur les cantons. La situation concrète du citoyen-contribuable, elle, s'est dégradée.

41 Au cours de l'élaboration du budget de la Ville de Genève 2011, la majorité de gauche a supprimé, dans le budget de la police municipale, la création de 20 postes supplémentaires pour les remplacer par des postes de médiateurs culturels dans les musées. De même que la rhétorique du PS sur la sécurité consiste généralement à dire qu'il suffit de donner des prestations sociales plus généreuses pour supprimer les sources de criminalité. Ce qui est une vision étonnante: les socialistes veulent-ils dire que les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale, voire les rentiers AVS/AI, sont les auteurs des crimes dans notre Canton et qu'ils le font parce qu'ils crient misère? Ou alors voudraient-ils dire qu'il faut, fissa, verser des rentes confortables à chaque « zizou » ou braqueur lyonnais, afin qu'il devienne du jour au lendemain un brave type?

42 Ce vote a enfin mis un terme au Kulturkampf qui avait duré 30 ans et divisé la société genevoise.

sement, la montée symétrique<sup>43</sup>) nous oblige à nous montrer très attentifs aux risques que celles-ci peuvent faire courir à nos sociétés libérales.

L'Assemblée constituante a choisi de supprimer, dans la Constitution, l'inéligibilité des ecclésiastiques, estimant que l'incompatibilité de fonction suffit. Cette approche me paraît légère et mériter plus profonde réflexion. En effet, l'idée qu'un ecclésiastique devienne un acteur politique à part entière me semble à la fois l'éloigner de ce qui fait la beauté de son engagement (la démarche spirituelle et religieuse) et mettre en péril l'idée de la séparation de l'Etat et des églises. Le plus étonnant est que cette abrogation intervient alors qu'en Suisse même, certains acteurs se revendiquant d'une idéologie légitimant la discrimination homme – femme et de l'application de peines corporelles allant jusqu'à la peine de mort par lapidation, montrent des velléités de renforcer leur présence dans l'espace public et politique. Je me demande par exemple quelles explications donneront les constituants lorsqu'un imam salafiste se présentera à une élection judiciaire pour y trancher des litiges relevant du droit de la famille. Mais peut-être me dira-t-on avec malice que je peins le diable sur la muraille ?

---

**“La laïcité n’a de valeur et de sens que lors qu’elle sert le but le plus estimable : la liberté et la paix religieuses. Elle doit être ouverte et dynamique.”**

---

A l'inverse, l'Assemblée constituante a voulu intégrer l'idée que l'Etat entretienne des relations avec les « communautés religieuses ». Même si le terme « communauté » me semble mal choisi, fort peu républicain et imprécis (s'agit-il d'associations à but religieux, ou de communautés religieuses constituées? Dans ce cas, quel mode de désignation assure que leurs représentants soient légitimés à s'exprimer au nom des fidèles?), l'idée doit être poursuivie. Car la laïcité ne doit pas conduire à ignorer le fait religieux, à faire comme s'il n'était rien, à nier la spiritualité. La laïcité n'est pas le matérialisme athée. La laïcité n'a de valeur et de sens que lors qu'elle sert le but le plus estimable : la liberté et la paix religieuses. Elle doit être ouverte et dynamique.

---

43 La symétrie entre la tragédie connue par la France avec l'affaire Merah, qui a révélé des problématiques profondes attestant que ce genre de criminel n'est pas un phénomène isolé – les déclarations de son frère, son mépris pour les institutions civiles (il a célébré un mariage religieux devant un imam sans avoir sanctionné préalablement l'union conjugale devant l'autorité civile), les graves écarts de certains enseignants ayant appelé à une minute de silence en mémoire du criminel, etc. – et de l'autre côté l'ouverture du procès Anders Breivik. Sans oublier l'incroyable indécence d'un grand libraire de la place, qui annonce la semaine de la commémoration de la Shoah qu'il mettra Mein Kampf en vente libre sous prétexte qu'il s'agit d'un objet commercial comme un autre, tandis que deux mois plus tôt, pour défendre la loi sur le prix unique du livre, le même libraire dissertait abondamment sur le rôle d'encadrement et d'acteur culturel des libraires...

Pourtant, entretenir des relations avec les organisations religieuses n'est pas non plus un but, ce n'est qu'un moyen. Le moyen d'atteindre un objectif qui n'est pas une seule fois évoqué dans le projet de nouvelle constitution. Le but, à mon sens, dans une société aux valeurs républicaines, doit être de parvenir à assurer l'adhésion de ces organisations religieuses à un certain nombre de valeurs, essentiellement:

- a) la liberté de croyance, de conscience et d'expression ;
- b) la liberté, pour toute personne, de quitter une religion ou d'en changer ;
- c) la liberté, pour toute personne, de choisir librement son mode de vie ;
- d) le primat de la loi civile sur toute prescription religieuse qui lui serait opposée ;
- e) l'égalité entre les sexes et la mixité dans tous les secteurs de la société ;
- f) le rejet de la violence ;
- g) le caractère laïc et mixte de l'enseignement public ;
- h) la démocratie ;
- i) le respect mutuel entre les religions et les confessions.

Ces relations doivent aussi envisager de garantir l'indépendance de ces organisations religieuses par rapport à des Etats étrangers, ou du moins une véritable transparence de leurs principaux financements – chose que l'on demande aux partis politiques. Cela peut impliquer également un engagement accru de l'Etat dans la formation des prédicateurs au contexte suisse. Dans tous les cas, ces réflexions devront être abordées avec l'ensemble des parties concernées, dans un esprit d'ouverture et d'intérêt public. Je suis ici ouvert à toute proposition, mais à mes yeux, les valeurs définies plus haut avec les lettres a) à i), constituent un socle intangible.

## RENFORCER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

L'école publique, gratuite et obligatoire est le creuset de la République. C'est en elle que se forge le principe fondamental du droit de chacun à une instruction et de l'égalité des chances. Un principe qu'il ne s'agit pas de confondre avec le droit à un diplôme pour tous: l'école doit cultiver le goût de l'effort, valoriser le travail et conduire chaque élève à s'élever par le savoir et les compétences qu'il acquiert grâce à son travail, sous la conduite à la fois bienveillante et ferme d'un « maître ».

---

**“L'école doit cultiver le goût de l'effort, valoriser le travail.”**

---

Je sais, on ne parle plus de maître d'école aujourd'hui. Pour les tenants d'une pédagogie de l'égalitarisme, c'est devenu un gros mot. Et pourtant, il est porteur

à mon sens de l'idée d'un parcours initiatique, sur le modèle des maîtres du compagnonnage. Ce vocable est porteur d'un respect de celui qui le porte pour les connaissances qu'il a reçues en héritage durant son apprentissage, qui les a cultivées et complétées durant son compagnonnage, et qui les transmet, ainsi enrichies par l'expérience, à d'autres apprentis qui, à leur tour, feront évoluer ces savoirs et les transmettront. Il y a, dans ce vocable, l'idée d'une permanence, d'une culture, d'une tradition<sup>44</sup>. Le « maître », dans cette acception scolaire, ne possède pas de pouvoir sur les élèves (cette vision-là préfère le terme de « régent »), mais une autorité grâce à son savoir et à son savoir-faire.

Cette affirmation ne conteste pas les avancées des sciences de l'éducation, de la neurologie, de la compréhension des techniques d'apprentissage, de la prise en considération des aptitudes et des faiblesses de chaque élève. Mais elle affiche ma distanciation claire d'un mode de pédagogie libertaire, qui s'est manifestée depuis plusieurs décennies dans notre Canton et ailleurs, se cristallisant de manière spectaculaire, entre 2000 et 2006, dans le débat sur l'abolition des notes à l'école. Avec d'autres, à qui je rends hommage, j'ai participé au combat pour le maintien des notes à l'école, des notes comme reconnaissance claire et mesurable de la distance parcourue par l'élève vers le savoir.

J'ai participé également, dès le lendemain de notre victoire devant le peuple pour cette question fondamentale, à renouer le dialogue avec celles et ceux qui, essentiellement à gauche et en particulier le conseiller d'Etat Charles Beer, avaient été nos adversaires. Un dialogue qui a permis, très vite, de dégager ensemble des points de convergence fructueux pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur le cycle d'orientation (CO). Cette loi, approuvée elle aussi par le peuple, devait conduire chaque élève, dès son entrée au cycle, à travailler dans une classe dont les effectifs seraient en rapport avec ses besoins d'encadrement. Avec la promesse, pour celles et ceux qui fourniraient les efforts nécessaires et démontreraient leurs capacités à progresser, par le travail, vers des savoirs plus complexes, de bénéficier de passerelles pour accéder aux filières supérieures.

Le CO fonctionnait, jusque-là, en « entonnoir ». Lorsqu'ils y entraient, la majorité des élèves obtenaient des dérogations pour être accueillis dans des classes pré-gymnasiales. On pensait ainsi être « généreux » avec ces élèves qui n'avaient pas obtenu les résultats suffisants pour ce type de classe. Le résultat, c'est qu'ils entraient dans des classes aux effectifs plus lourds que dans des classes de niveau inférieur, et que cela les entraînait rapidement vers le découragement et l'échec. L'entonnoir, c'était cet ordre d'enseignement dans lequel la plupart commençaient dans des classes pré-gymnasiales, et terminaient leur cursus dans des

---

<sup>44</sup> Je pense au sens fort, étymologique, du mot tradition (tradere – contraction de « trans » et de « dare »), qui évoque un don qui se transmet. Ce don implique la gratuité de cet héritage immatériel, constitutif d'un patrimoine collectif.

classes générales. Avec, lors du passage au post-obligatoire, des taux d'échec en première année dépassant les 50%.

Il fallait remplacer l'entonnoir par l'ascenseur: prendre les élèves au niveau où ils sont vraiment, leur offrir un encadrement accru, pour leur donner la chance de gravir les échelons, les « passerelles », grâce à leurs efforts plus soutenus. De s'élever.

Ces passerelles ont été créées à la rentrée 2011, pour un coût de 30 millions de francs. C'est un coût légitime. Mais à une condition: qu'elles soient réellement occupées selon le but que le législateur et le peuple leur ont assigné. Elles doivent se manifester et s'assumer comme des lieux où l'on se retrouve parce que l'on a envie de fournir des efforts accrus. A ceux qui ont cette envie et la démontrent par leur comportement et leur travail, l'Etat a le devoir d'offrir ces outils supplémentaires. Mais à ceux qui, à l'inverse, s'y complairaient dans le dilettantisme, elles doivent être refusées. Dans le cas contraire, le CO restera l'entonnoir qu'il était devenu.

---

## **“Je m'opposerai ainsi avec la dernière énergie à toute velléité de financement public des écoles privées.”**

---

La scolarité obligatoire, par ailleurs, doit rester absolument gratuite et obligatoire. Les écoles privées, qui jouent dans notre Canton un rôle important, doivent à l'inverse conserver leur autonomie et l'école publique conserver sa gratuité. Je m'opposerai ainsi avec la dernière énergie à toute velléité de financement public des écoles privées.

Pourquoi? Parce que cela ne marche pas! L'économiste Milton Friedmann voulait, dans les années 50, imposer la logique du marché dans l'éducation, espérant ainsi que la concurrence allait doper l'innovation pédagogique et inciter à une gestion plus parcimonieuse des finances.

Sauf que jamais ce système n'a atteint ces objectifs, comme l'atteste une étude de l'Institut de pédagogie de l'Université de Berne, datant d'octobre 1998. Les chercheurs se sont penchés sur le «chèque éducation» aux Etats-Unis, au Chili (à l'époque de Pinochet), en Colombie et au Pakistan. Leur constat: tous ces systèmes n'amènent de progrès ni pédagogique ni financier.

L'idée d'un forfait égal pour chaque élève ne fonctionne pas et ne répond pas à l'exigence de l'égalité des chances. C'est une évidence pour tous les enseignants, même si ce n'est pas politiquement correct: pour répondre aux besoins d'en-

fants socialement ou culturellement défavorisés, il faut des moyens accrus. En d'autres termes, un enfant élevé dans un environnement social instable nécessite un dispositif scolaire plus intense. Donc: plus cher.

Autre problème: le chèque-éducation part du principe que les parents ont « le libre choix » de l'école de leurs enfants. Mais les vrais libéraux savent que le libre choix dépend de beaucoup d'éléments: l'accessibilité d'une offre diversifiée, et une information de qualité sur cette offre. On comprend très vite que des parents peu scolarisés seront moins bien armés pour choisir l'école de leurs enfants de manière pertinente. Et on comprend tout aussi vite que la plupart des parents limiteront forcément leur choix d'école à celles qui se trouvent le plus près de leur domicile, ou de leur lieu de travail. A moins de disposer de moyens financiers suffisants pour payer un chauffeur à leurs enfants, ce qui n'est guère compatible avec le principe d'égalité des chances...

Quant aux écoles privées, elles auraient tout à perdre d'une intrusion de l'État via un tel mode de financement. On voit mal en effet l'État leur accorder des fonds sans leur imposer un cadre qui les entraverait leur capacité d'innovation.

---

**“Contrairement à il y a 30 ans, on change désormais de métier plusieurs fois dans une vie.”**

---

La formation, dans un monde en constante mutation, ne s'arrête pas aux portes de l'école. Contrairement à il y a 30 ans, on change désormais de métier plusieurs fois dans une vie.

Nous devons ainsi faire beaucoup plus pour permettre aux personnes actives, à l'âge où elles ont non seulement charge de famille, mais aussi charge professionnelle, de penser à leur formation continue. J'ai déjà plaidé en 2006, et je continue de plaider pour que le 2e pilier soit remodelé dans ses taux de cotisation afin de permettre, entre 45 et 55 ans, de réduire son temps de travail aux fins de formation continue, sans perte de revenus. Les personnes qui renonceraient à utiliser ce capital supplémentaire pourraient s'en servir pour réduire leur taux de cotisation durant les 10 dernières années de leur vie professionnelle, ou augmenter leur capital-retraite.

Âge du salarié	Taux de cotisation actuel	Taux de cotisation selon choix 1	Taux de cotisation selon choix 2	Taux de cotisation selon choix e
25-34 ans	7.00%	8.50%	8.50%	8.50%
35-44 ans	10.00%	10.50%	10.50%	10.50%
45-55 ans	15.00%	15% mais utilisation d'une partie du capital pour formation	15.00%	15.00%
55-64 ans	18.00%	18.00%	16.00%	18% capital retraite augmenté

Un autre modèle, plus simple, pourrait être celui d'un 2e pilier pour la formation continue, où l'on considérerait effectivement l'épargne en vue de la formation continue comme une démarche de véritable prévoyance.

## DESSINER DES PERSPECTIVES

C'est sur ce chapitre concernant la formation que je termine, Mesdames et Messieurs, chères concitoyennes, chers concitoyens, mon présent message. C'est en effet un thème auquel je suis particulièrement sensible, notamment en raison de l'héritage républicain que je porte, en raison également des travaux, nombreux sur ce sujet, de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse que j'ai l'honneur de présider depuis janvier 2005, mais aussi et surtout en raison de ma responsabilité de père de famille.

---

**“Mon plus ardent désir à l'issue de la présente campagne serait d'avoir pu tracer des perspectives pour la Genève de 2030, celle où vivront mes enfants.”**

---

A cet égard, mon plus ardent désir à l'issue de la présente campagne serait d'avoir pu tracer, dans un dialogue fécond avec les Genevoises et les Genevois, des perspectives pour la Genève de 2030, celle où vivront mes enfants. Une Genève où ils auront pu trouver un logement, développer une activité professionnelle propre au terme d'une formation de haut niveau. Une Genève dont la qualité de vie sera unanimement reconnue, dans la tradition de ses engagements humanistes et dans la perspective de ses élans d'innovation. En d'autres termes, dans le respect d'une certaine idée de Genève, qui a fait son succès jusque-là.

Cette « idée de Genève » se décidera dans les mois et les années à venir, notamment à travers le choix de la nouvelle équipe qui – dès l'été 2012 pour l'un de ses membres et dès l'automne 2013 pour les autres – se verra confier les clefs de la République, à la faveur d'un profond renouvellement gouvernemental. Dans ce nouveau collège, les personnes choisies compteront au moins autant que le projet retenu.

L'enjeu est de taille, mais correspond à l'idée que je me fais de la fonction gouvernementale prise dans sa globalité, non dans sa technicité. La direction politique d'une communauté humaine repose en effet sur une vision et un projet, sur le sens de l'Etat et la défense de l'intérêt général. Mais aussi et surtout sur les êtres humains qui l'incarnent, avec sincérité, courage et sens des responsabilités.

Pierre Maudet, 1er mai 2012



*Guillaume Maudet, mai 2012*





[pierremaudet.ch](http://pierremaudet.ch)

 retrouvez-moi sur facebook pour poursuivre le débat